



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9022^e séance

Mardi 26 avril 2022, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Présidente :</i>	Dame Barbara Woodward	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Hoxha
	Brésil	M. de Almeida Filho
	Chine	M. Dai Bing
	Émirats arabes unis	M. Abushahab
	États-Unis d'Amérique	M. Mills
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M ^{me} Broadhurst Estival
	Gabon	M. Biang
	Ghana	M ^{me} Hackman
	Inde	M. Raguttahalli
	Irlande	M ^{me} Byrne Nason
	Kenya	M. Kiboino
	Mexique	M ^{me} Buenrostro Massieu
	Norvège	M ^{me} Juul

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020) et 2585 (2021) du Conseil de sécurité (S/2022/330)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020) et 2585 (2021) du Conseil de sécurité (S/2022/330)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République islamique d'Iran, de la République arabe syrienne et de la Turquie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie ; M^{me} Joyce Msuya, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence ; et M^{me} Nirvana Shawky, Directrice régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord de CARE International.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/330, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020) et 2585 (2021) du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M. Pedersen.

M. Pedersen (*parle en anglais*) : La Syrie est en proie à un conflit ouvert, pas à un conflit gelé. Les frappes aériennes ont repris dans le nord-ouest et les affrontements se sont intensifiés autour d'Afrin et dans le nord-est. Les tirs de roquettes et les bombardements se poursuivent de part et d'autre des lignes de front, tout comme les attaques au moyen d'engins explosifs improvisés et de voitures piégées et d'autres atteintes à la sécurité.

Le conflit continue également de poser une menace de premier plan à la paix et à la sécurité internationales. Indépendamment de leur statut juridique, le simple fait que cinq armées étrangères opèrent dans différents foyers du conflit syrien est préoccupant. Les incidents qui opposent régulièrement des acteurs internationaux ou dans lesquels ils sont impliqués ont de quoi susciter l'inquiétude.

Par exemple, il y a eu encore ce mois-ci en Syrie des frappes imputées à Israël, des attaques de drones dans le nord-est attribuées à la Turquie, des frappes aériennes à Edleb et à l'ouest de l'Euphrate imputées à la Russie et des tirs de roquettes qui auraient visé des militaires américains à Deir el-Zor. Je crains que l'un ou l'autre de ces foyers de tensions ne soit exacerbé un peu plus par l'aggravation des tensions géopolitiques à l'extérieur de la Syrie.

Le terrorisme reste une menace importante, et au moins deux groupes terroristes inscrits sur la Liste mènent des opérations ou occupent des territoires. La reprise des attaques de Daech après une relative accalmie en février est inquiétante.

La Syrie reste touchée par une des pires crises humanitaires de notre époque. Nous devrions être atterrés par les conséquences que cette situation engendre pour les civils syriens, que la violence continue de tuer. La souffrance humanitaire a atteint son niveau le plus élevé depuis le début du conflit, et des millions de personnes sont déplacées à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Nous devrions être extrêmement préoccupés par les répercussions que l'ampleur de ces souffrances aura sur le tissu social syrien et sur la stabilité de la Syrie et de la région si aucune solution politique n'est trouvée pour sortir du conflit.

Mon message aujourd'hui est simple : le Conseil de sécurité doit se concentrer sur la Syrie. L'impasse stratégique actuelle sur le terrain et le fait que la Syrie n'est pas à la une des journaux ne doivent tromper personne ni laisser penser que le conflit requiert moins d'attention ou de ressources, ou que la solution politique n'est pas urgente. En effet, un conflit de cette ampleur nécessite une solution politique globale conforme à la résolution 2254 (2015).

Un volet constitutionnel pourrait contribuer à une telle solution, mais pour ce faire, il doit instaurer la confiance. Le 25 mars dernier, nous avons conclu la septième session de la Commission constitutionnelle syrienne. Cette session était en cours la dernière fois

que j'ai présenté un exposé au Conseil (voir S/PV.9003). À ce moment-là, la Commission avait passé quatre jours à examiner des projets de textes constitutionnels présentés par les délégations, portant sur quatre principes fondamentaux de la constitution.

L'objectif était que le cinquième et dernier jour, les délégations proposent que les textes qu'elles avaient présentés soient revus afin d'y refléter la teneur des débats, et que ces modifications soient ensuite débattues par les membres de la Commission. Je peux annoncer que les délégations ont proposé qu'au moins plusieurs des textes présentés soient revus. Certaines de ces modifications ont été proposées dans le but de prendre en compte les débats et de réduire les différences. Pour d'autres textes, il n'a été suggéré aucune modification.

L'Envoyée spéciale adjointe Khawla Matar s'est depuis rendue à Damas et à Istanbul pour continuer à discuter avec les deux Coprésidents de la Commission constitutionnelle. J'ai envoyé aujourd'hui les invitations pour la huitième session, qui se tiendra du 28 mai au 3 juin, ici à Genève. Ce faisant, j'ai confirmé la méthode de travail qui sera suivie, notamment le fait que nous nous attendons à ce que les modifications soient proposées le cinquième jour, dans le but de prendre en compte les débats, et je souligne qu'il importe de répondre à cette attente.

Par ailleurs, j'appelle les deux Coprésidents et leurs délégations, ainsi que la troisième liste, à présenter tout nouveau titre à mon bureau le plus tôt possible avant la prochaine session et à s'efforcer de bonne foi de recenser des titres et de préparer des textes les concernant pour discussion pendant la session et éventuelles modifications le cinquième jour, en mettant l'accent sur les questions sur lesquelles la plupart des Syriens pourraient s'entendre. Cela donnerait tout son sens à l'engagement énoncé dans le mandat auquel le Gouvernement syrien et l'opposition de la Coalition nationale syrienne ont souscrit, à savoir que l'esprit de compromis et de dialogue constructif doit présider aux travaux de la Commission constitutionnelle afin que ses membres puissent parvenir à un accord général. Ce n'est que grâce à cet esprit positif que le processus pourra avancer.

J'ai évoqué la souffrance du peuple syrien et, sur le plan humanitaire, j'exhorte toutes les parties concernées à élargir la portée des opérations d'aide transfrontières et à travers les lignes de front pour accentuer les efforts visant à assurer un relèvement rapide et à renforcer la résilience, conformément à la résolution 2585 (2021),

ainsi qu'à faire preuve de générosité lorsqu'il s'agit d'allouer les ressources nécessaires à l'action humanitaire. Cependant, nous ne devons pas nous contenter d'endiguer les souffrances qui s'aggravent. De nombreux maux dont souffrent les Syriens sont, en réalité, intrinsèquement politiques. Ils appellent des mesures difficiles de la part des acteurs politiques, impliquant des négociations et des concessions. Ils appellent, en définitive, la mise en œuvre intégrale de tous les aspects de la résolution 2254 (2015).

Des dizaines de milliers de Syriens sont toujours détenus, enlevés ou portés disparus, et leur sort est un élément central de la souffrance des Syriens. Comme la Haute-Commissaire Bachelet l'a dit à l'Assemblée générale ce mois-ci, les conséquences de cette question non réglée sur les femmes et les enfants des familles de ces personnes sont particulièrement graves. Comme on nous le rappelle souvent, en l'absence de progrès sur ce dossier, de nombreux Syriens ne pourront même pas commencer à envisager d'aller de l'avant, et la paix durable restera hors de portée. L'absence de progrès est frustrante, car toutes les parties conviennent de la nécessité d'agir, et toutes les parties ont beaucoup à gagner à ce que des progrès soient réalisés. Nous avons besoin de mesures modestes mais concrètes sur ce dossier, qui peuvent contribuer à instaurer la confiance nécessaire pour prendre des mesures plus importantes.

La crise du déplacement de la population que j'ai déjà évoquée est un autre facteur clef qui aggrave les souffrances. Bien que, hélas, les déplacements causés par la guerre en Ukraine soient en passe de rattraper ceux causés par la guerre en Syrie, la Syrie reste la plus grande crise du déplacement de la population au monde, avec 6,8 millions de réfugiés et 6,9 millions de déplacés, soit la moitié de la population du pays avant la guerre, une génération entière née et élevée dans un contexte de déplacement. Pourtant, alors même que les conditions se dégradent dans de nombreux lieux de déplacement, nous ne voyons que peu de retours. En effet, certaines données montrent que le taux de retour continue de diminuer. Nous devons commencer à répondre aux craintes et aux préoccupations que les réfugiés et déplacés syriens expriment et qui les empêchent de rentrer chez eux. Pour ce faire, un éventail de parties prenantes syriennes et internationales devront prendre des mesures concrètes dans divers domaines, notamment sur les questions inhérentes à la résolution 2254 (2015).

Partout dans le pays, les Syriens restent confrontés à une crise économique dévastatrice après

plus de 10 années de guerre et de conflit, de corruption, de mauvaise gestion, de crise financière libanaise, de maladie à coronavirus (COVID-19) et de sanctions, à quoi viennent maintenant s'ajouter la guerre en Ukraine et ses retombées économiques. Le Programme alimentaire mondial indique qu'entre 2019 et 2021, le prix des denrées alimentaires de base a connu une hausse vertigineuse de 800 %. Les Syriens ont été contraints de rationner les produits énergétiques ou de choisir entre acheter des denrées alimentaires, du carburant ou des médicaments. Cette situation économique difficile ne fera qu'alimenter la crise du déplacement de la population et la crise humanitaire, avec des répercussions sur la stabilité dans la région et au-delà.

Nous pouvons toujours faire plus pour atténuer les pires effets de cette crise grâce à l'aide humanitaire et, de fait, nous devons continuer à le faire. Toutefois, nous pouvons de toute évidence prendre d'autres mesures pour nous attaquer aux divers facteurs et dynamiques, internes ou externes, qui contribuent à la crise. J'estime que dans des domaines tels que ceux-ci, et probablement dans d'autres, il devrait être possible de définir des mesures concrètes, réciproques et vérifiables qui pourraient être prises en parallèle et faire évoluer les dynamiques du conflit. Ce faisant, nous créerions un environnement sûr, calme et neutre et réfléchirions par la même occasion à la manière dont le processus politique pourrait être élargi pour aborder toutes les questions consignées dans la résolution 2254 (2015).

Nous devons rester concentrés sur la réalisation d'un règlement politique global du conflit, conformément à la résolution 2254 (2015), tout en respectant la souveraineté, l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie et en permettant au peuple syrien de concrétiser ses aspirations légitimes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pedersen de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Msuya.

M^{me} Msuya (*parle en anglais*) : Alors que les yeux du monde sont tournés vers d'autres conflits, la Syrie est sur le point de devenir une énième crise oubliée. Pourtant, des millions de Syriens luttent chaque mois pour survivre, nourrir leurs familles et offrir un avenir à leurs enfants. Pour un grand nombre de personnes, jamais la situation n'avait pas été aussi mauvaise depuis le début des violences en 2011.

Les combats se poursuivent dans de nombreuses régions, faisant des morts et des blessés parmi les

civils, y compris des femmes et des enfants. En février et mars, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a confirmé la mort de 92 civils, dont 25 enfants. J'aimerais que nous ne soyons pas obligés de le dire chaque mois. Les civils doivent être protégés, et des efforts constants doivent être déployés pour épargner leurs vies. Les obligations découlant du droit international humanitaire à cet égard sont on ne peut plus claires, mais elles continuent d'être violées.

Nous devons également remédier à la situation catastrophique des résidents du camp de Hol, dont la plupart sont des femmes et des enfants. Les meurtres, les pillages et le vandalisme sont monnaie courante ; cinq femmes ont été tuées dans le camp rien qu'au cours de la semaine écoulée. Le camp n'est tout simplement pas sûr. Les conditions de vie restent précaires. Les résidents ont des difficultés à obtenir des vivres, des soins médicaux, de l'eau potable, une protection et d'autres services de base. Je renouvelle l'appel à rapatrier l'ensemble des ressortissants de pays tiers des camps du nord-est de la Syrie, ainsi qu'à améliorer la sécurité à Hol, dans le respect du caractère civil du camp.

La crise économique se poursuit sans faiblir. Les pénuries de combustible et les coupures d'électricité ont une incidence sur la fourniture des services essentiels, notamment dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de la santé et de l'éducation. Parce que les prix des denrées alimentaires et du carburant s'envolent un peu plus chaque mois, des millions de personnes ont toujours plus de mal à se procurer les produits de première nécessité dont elles ont besoin pour mener une vie saine et digne. Les prix alimentaires ont enregistré une nouvelle hausse de 18 % entre février et mars. La crise économique et la réduction des dépenses familiales qui en résulte ont souvent une incidence disproportionnée sur la mobilité des femmes et des enfants et sur leur accès aux services de base, notamment en matière de santé reproductive et de protection.

Il reste extrêmement difficile d'avoir un accès fiable à un approvisionnement suffisant en eau salubre dans le nord du pays. Les pénuries d'eau sans précédent survenues l'année dernière ont déjà des conséquences néfastes pour les agriculteurs et les éleveurs. Certains sous-districts du nord-est font état d'une baisse des récoltes de plus de 75 %. Cette perte de production et de moyens de subsistance agricoles aggravera probablement des taux d'insécurité alimentaire et de malnutrition déjà élevés. Les femmes et les filles, qui jouent un rôle de

premier plan dans le secteur agricole, sont touchées de manière disproportionnée.

L'avenir s'annonce bien sombre pour la population syrienne qui en est à sa douzième année de crise. À mesure que les perspectives économiques et de sécurité alimentaire se dégradent, les ressources disponibles pour notre intervention d'urgence s'amenuisent. Nous ne disposons tout simplement pas des fonds nécessaires. Les personnes auxquelles nous ne sommes pas en mesure de fournir une aide minimale sont extrêmement nombreuses. Il est évident que nous ne pouvons pas contenter de maintenir le statu quo. Nous devons aider les Syriennes et les Syriens dans le besoin à emprunter une voie plus durable.

Comme l'a indiqué le Coordonnateur des secours d'urgence dans son dernier exposé en date au Conseil (voir S/PV.9003), nous avons considérablement augmenté nos projets d'investissement dans la résilience et le relèvement rapide. Plus de 25 % des demandes globales d'aide humanitaire pour la Syrie contribueront au relèvement rapide et à la résilience, qui concernent quelque 570 projets de notre appel humanitaire pour la Syrie cette année. Ainsi, pour améliorer l'accès à l'éducation dans les localités de Raqqa nouvellement accessibles, l'UNICEF a réhabilité 69 salles de classe et trois installations d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène au cours des deux derniers mois, au profit de 1 100 élèves. L'UNICEF prévoit cette année d'accroître la résilience d'au moins 10 000 jeunes enfants en leur permettant d'accéder à l'enseignement préprimaire. De telles initiatives offriront aux Syriennes et Syriens vulnérables la possibilité de mener une vie plus digne, donneront de l'espoir aux enfants et, à plus long terme, réduiront le niveau d'assistance nécessaire.

Cependant, les défis à relever demeurent gigantesques. Plus de 2,4 millions d'enfants en Syrie ne sont pas scolarisés et, si nous n'augmentons pas sensiblement notre soutien, beaucoup d'autres risquent d'abandonner leurs études. Il nous faut désormais réaliser rapidement des investissements importants pour pouvoir briser le cercle vicieux de la souffrance, de la violence et du désespoir. Nous comptons sur un appui généreux des donateurs et sur la coopération des autorités syriennes.

Nous sommes en train d'élargir l'accès. Trois convois ont été déployés à travers les lignes de front dans le nord-ouest de la Syrie. Le troisième convoi a franchi les lignes de conflit le 30 mars. Ces convois ont assuré la distribution d'une aide alimentaire et nutritionnelle aux

enfants et ont acheminé d'autres produits humanitaires essentiels, notamment des fournitures médicales. Nous œuvrons à déployer de nouveaux convois interinstitutions en mai, et nous poursuivons nos efforts en vue d'améliorer la distribution de cette aide vitale.

Il s'agit là d'une avancée importante, mais elle est bien modeste face à l'énormité des besoins, et l'Organisation des Nations Unies continuera à coopérer avec toutes les parties concernées afin d'aller plus loin. Nous prévoyons d'étendre jusqu'à la fin de l'année notre plan initial à six mois pour un acheminement régulier et soutenu de l'aide à travers les lignes de front. Nous avons besoin de l'appui continu de toutes les parties concernées pour garantir l'opportunité et la prévisibilité de ces missions. Dans le nord-est, l'ONU doit bénéficier de la marge de manœuvre nécessaire pour coordonner l'intervention humanitaire depuis le territoire syrien, dans son centre de Qamichli.

Dans le nord-ouest de la Syrie, 4,1 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, un chiffre faramineux. Près d'un million de personnes, en majorité des femmes et des enfants, vivent dans des tentes, dont la moitié ont déjà dépassé leur durée de vie utile normale. La survie de ces personnes repose sur nous. Elles méritent de vivre dans la dignité.

L'année dernière, l'Organisation des Nations Unies a envoyé chaque mois quelque 800 camions d'aide transfrontière, permettant ainsi à 2,4 millions de personnes de bénéficier d'une aide régulière. Certes, les missions actuelles exigeant le franchissement de lignes de front complètent l'opération transfrontière de très grande ampleur, mais elles ne sauraient à ce stade la remplacer, ni en taille ni en portée.

Pour fournir une aide vitale aux personnes dans le besoin à travers toute la Syrie, toutes les voies de communication doivent rester ouvertes et disponibles. Le renouvellement, en juillet, de l'autorisation du mécanisme transfrontière de l'ONU demeure indispensable pour sauver des vies dans le nord-ouest de la Syrie. Je me fais l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général au Conseil de sécurité pour qu'il maintienne le consensus sur le renouvellement de la résolution 2585 (2021) en juillet. Le message qu'il a véhiculé par son appel conserve toute sa pertinence : il s'agit d'un impératif moral et humanitaire. En définitive, nos actions doivent permettre d'offrir un avenir meilleur au peuple syrien.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Msuya de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Shawky.

M^{me} Shawky (*parle en anglais*) : Je remercie les membres de me donner l'occasion de prendre la parole au Conseil de sécurité aujourd'hui au nom de mon organisation, CARE International, une organisation indépendante de développement et d'aide humanitaire présente dans plus de 100 pays dans le monde depuis 1945.

CARE travaille en Syrie depuis 2013. Au total, nous avons aidé plus de 9 millions de personnes depuis le début de la crise. Nous travaillons en partenariat avec des organisations syriennes dans tout le pays, et nous mettons également en œuvre des programmes directement. Nous avons des milliers de personnes qui travaillent tous les jours dans le nord-est et le nord-ouest de la Syrie, fournissant des vivres, un accès à l'eau potable, des abris, une assistance aux services de santé et des services éducatifs, et appuyant l'autonomisation économique des femmes. Tous nos programmes sont planifiés et envisagés sous l'angle du genre afin de mettre en œuvre et de promouvoir la justice de genre à tous les stades de nos interventions. Nous nous efforçons de renforcer la résilience des populations et de les aider à s'adapter aux tensions et aux chocs récurrents qui découlent de plus de 10 années de conflit.

Alors que le monde est en proie à un effondrement économique dû à la hausse de l'inflation, aux prix astronomiques des denrées alimentaires et de l'énergie et à la multiplication des crises, les populations du Moyen-Orient ont la plus grande difficulté à garder la tête hors de l'eau. Pour le peuple syrien, qui en est désormais à sa onzième année d'un conflit permanent, la situation est exceptionnellement grave.

Au début de l'année, CARE a mené une analyse rapide des questions de genre dans le nord de la Syrie afin de mieux comprendre les répercussions du conflit sur les femmes et les filles. Les personnes interrogées nous ont dit qu'elles avaient recours à des stratégies d'adaptation à très haut risque pour survivre : elles réduisent leur consommation d'aliments, comme vient de le souligner M. Pedersen ; elles augmentent l'endettement de leur ménage ; et elles vendent les rares biens qu'il leur reste.

Je voudrais partager avec le Conseil trois constats édifiants.

Premièrement, 60 % des personnes réduisent leur consommation d'aliments pour pouvoir nourrir leurs enfants. Certains font également des compromis sur la

qualité des aliments car ils ne peuvent pas acheter de légumes ou même d'huile de cuisson. Actuellement, les rations alimentaires assurent environ 50 % de l'apport nutritionnel recommandé au niveau international.

Beaucoup de femmes auxquelles nous avons parlé nous ont dit qu'elles étaient à bout. L'une d'entre elles s'appelle Dalal ; c'est une mère déplacée dans le nord-ouest de la Syrie. Dalal nous a dit : « Mes enfants ont faim. Nous n'avons pas mangé de fruits ni de légumes depuis plus de deux mois maintenant ». Si le financement nécessaire n'est pas assuré au-delà de juin cette année, les rations alimentaires seront encore réduites et 2 millions de personnes devraient être exclues des bénéficiaires afin de faire durer les ressources disponibles jusqu'à la fin de l'année.

La deuxième source de préoccupation que je voudrais évoquer au Conseil concerne l'eau et l'assainissement. Seulement 35 % des femmes auxquelles nous avons parlé ont accès à des toilettes sûres. La collecte de l'eau peut prendre plus d'une heure et la plupart des femmes comptent sur un homme de leur famille pour aller chercher de l'eau, tout simplement parce qu'il serait dangereux de faire autrement. Bayan, qui vit avec ses enfants dans un camp du nord-ouest de la Syrie, nous a dit qu'elle ne peut donner le bain à ses enfants qu'une fois tous les 10 jours.

La troisième source de préoccupation concerne l'accès aux soins de santé, car la moitié des établissements de santé du nord de la Syrie, y compris les centres de santé mentale, ont été détruits. Les besoins en matière de santé dans la région étaient déjà immenses avant que la maladie à coronavirus (COVID-19) ne frappe et, depuis, nous avons eu du mal à faire face à la pandémie. Nous devrions tous être alarmés par le dernier rapport en date du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et par le fait qu'en mars 2022, seuls 4,4 % de la population du nord-ouest de la Syrie étaient complètement vaccinés contre la COVID-19.

Malheureusement, il est clair que l'écart entre les besoins humanitaires et les ressources nécessaires pour y répondre se transformait déjà en gouffre avant même que les Syriens et leurs voisins de la région ne commencent à ressentir les effets de la crise ukrainienne. Je tiens particulièrement à attirer l'attention sur la situation des enfants.

D'après la récente analyse rapide des questions de genre réalisée par CARE, 71 % des communautés auxquelles nous avons parlé nous ont dit que le mariage

des enfants et le mariage précoce forcé était un problème croissant. Nous constatons également une augmentation du travail des enfants, d'autant plus que la situation économique continue de se détériorer. En résumé, nous sommes collectivement en train d'échouer à préserver l'avenir des générations futures en Syrie. Comme si cela ne suffisait pas, les plus de 5 millions de personnes en Syrie qui dépendent aujourd'hui directement de l'Euphrate risquent de perdre tout accès à l'eau potable et à l'eau destinée à l'agriculture. Les changements climatiques et le conflit aggravent la sécurité de l'approvisionnement en eau pour des millions de personnes dans le nord-est de la Syrie. En l'occurrence, cette région est confrontée à la pire sécheresse qu'elle ait connue depuis 70 ans.

Dans le même temps, nous ne devons pas négliger les besoins humanitaires considérables dans l'ensemble de la Syrie. Pour le mois en cours, 14,6 millions de Syriens ont besoin d'assistance et de protection. Cela représente une augmentation vertigineuse de 1,2 million de personnes par rapport à l'année dernière. Il y a quelques jours, le Programme alimentaire mondial a également signalé que trois ménages sur quatre n'étaient pas en mesure de satisfaire leurs besoins fondamentaux. Il est facile de se dissocier de ces chiffres, mais la réalité est que, à cause du manque de volonté politique et de la baisse des financements, les capacités de la population à faire face s'amenuisent rapidement.

Malgré cela, la communauté humanitaire reste tenue de répondre à l'impératif humanitaire de soulager les souffrances de nos concitoyens en Syrie. Il est essentiel que l'accès humanitaire ne devienne pas une obstruction annuelle à notre responsabilité en tant qu'organisations humanitaires. Le fait de pouvoir atteindre les familles vulnérables par les moyens les plus directs, efficaces et rapides n'est pas un élément de confort, c'est une question de vie ou de mort. Dans ce sens, il faut au minimum que le Conseil de sécurité renouvelle l'autorisation prévue à la résolution 2585 (2021) pour au moins 12 mois supplémentaires.

Pourquoi cette nouvelle autorisation est-elle importante ? Je voudrais mettre en avant trois raisons.

Premièrement, les besoins humanitaires augmentent au lieu de diminuer. Il est temps de renforcer l'offre d'une assistance qui sauve des vies. L'opération transfrontière de l'ONU ne peut prendre fin sans un engagement concerté sur le long terme de relever les défis auxquels les Syriens sont confrontés, or cela dépend de la fin du conflit syrien.

Deuxièmement, nous avons déclaré, et nous restons persuadés, que la taille et l'ampleur de l'opération transfrontière massive de l'ONU actuellement en place ne peuvent être reproduites par des organisations non gouvernementales ou par d'autres modalités.

Troisièmement, nous appuyons fermement une poursuite de la mobilisation en faveur des programmes de relèvement rapide et de résilience. Cela permettra aux enfants de retourner à l'école, aux hôpitaux de rouvrir, et aux familles d'accéder à des moyens de subsistance. Ce n'est qu'alors que des mères comme Dalal pourront acheter la nourriture dont elles ont besoin pour faire vivre leur famille jusqu'à ce qu'elles puissent rentrer chez elles en toute sécurité.

En outre, dans deux semaines, des représentants de l'ONU et de la société civile, des décideurs politiques et des donateurs se réuniront pour la sixième Conférence de Bruxelles. Nous exhortons les organisateurs et les États participants, avant tout, à écouter les voix des Syriens et de la société civile syrienne, qui doivent être au centre de toutes les discussions et décisions sur l'avenir de la Syrie. À ce stade de la crise, écouter les Syriens et leur rendre des comptes doit être non négociable. Nous devons être prêts à concrétiser les conclusions importantes de ce dialogue, en prenant des engagements de financement qui répondent à l'urgence du moment.

Pour terminer, ce n'est pas un sentiment de désespoir que je veux inspirer au Conseil, mais au contraire, j'espère qu'il se sentira remobilisé et mis au défi d'utiliser les outils dont il dispose déjà, à savoir les ressources et la diplomatie, pour catalyser une intervention humanitaire et politique centrée sur la Syrie. Les prochains mois offriront plusieurs occasions clefs de travailler collectivement pour relever les défis auxquels la Syrie est confrontée aujourd'hui. Renouveler l'autorisation prévue à la résolution 2585 (2021) et se réengager en faveur d'un financement d'urgence et à long terme pour la Syrie, voilà qui peut nous aider à atteindre ce résultat et à fournir l'appui que le peuple syrien mérite.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Shawky de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen et la Sous-Secrétaire générale Msuya de leurs exposés. Ma

délégation souhaite également remercier M^{me} Shawky, non seulement de son exposé détaillé, mais surtout de l'action vitale menée par son organisation et tant d'autres organisations humanitaires internationales opérant dans un environnement difficile en Syrie.

M^{me} Shawky a déclaré qu'elle ne voulait pas nous inspirer un sentiment de désespoir, mais la crise qu'elle a décrite en Syrie est certainement saisissante. Près de 15 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, et ce nombre augmente, il ne diminue pas ; et 90 % de la population syrienne est confrontée à une extrême pauvreté. Comme elle l'a décrit, il est clair que les populations vulnérables doivent faire des choix cruels entre acheter des denrées alimentaires, des médicaments ou du carburant ou payer les frais de scolarité ou le loyer. Je conviens que nous devons tous redoubler d'efforts dans l'intérêt du peuple syrien.

L'année dernière, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2585 (2021), soulignant notre impératif commun de faire face à la crise humanitaire. Les États-Unis sont fermement déterminés à appliquer toutes les dispositions de cette résolution, notamment en fournissant un appui financier en vue d'un relèvement rapide. Nous appuyons toutes les modalités permettant à l'aide d'atteindre les personnes qui en ont besoin et nous nous félicitons du convoi qui a acheminé de l'aide à travers les lignes de front dans le nord-ouest en mars. Ces missions ne sont pas faciles à accomplir et nous savons qu'elles comportent de grands risques pour le personnel humanitaire. Nous sommes très reconnaissants à l'ONU et aux autres acteurs qui ont travaillé ensemble pour que ces livraisons soient faites.

Pourtant, comme nous l'avons entendu, il est indéniable que l'aide à travers les lignes de front ne peut toujours pas combler les vastes besoins de la population syrienne. Le mécanisme transfrontière reste une bouée de sauvetage irremplaçable pour des millions de Syriens. L'ONU a montré à plusieurs reprises qu'elle était capable de faciliter l'acheminement transparent de l'aide humanitaire dans le nord-ouest de la Syrie et rien ne peut remplacer les 1 000 camions qui transitent par Bab el-Haoua avec des denrées alimentaires, des médicaments et des fournitures qui parviennent à des millions de personnes chaque mois. Le Conseil doit reconduire et étendre le mandat humanitaire transfrontière cet été. Sans cette reconduction, des millions d'autres personnes seront soumises à des privations et à des difficultés encore plus grandes. Je conviens avec le Secrétaire général, que vient de citer la Sous-Secrétaire générale,

que le renouvellement de la résolution 2285 (2021) est un impératif moral et humanitaire.

Le mois prochain, comme nous l'a dit M^{me} Shawky, en plus de notre travail ici au Conseil, l'Union européenne et l'ONU coorganiseront la sixième Conférence de Bruxelles sur l'aide à l'appui de l'avenir de la Syrie et des pays de la région. Ce sera l'occasion de montrer que nous restons solidaires du peuple syrien et des communautés qui accueillent les réfugiés. Les États-Unis encouragent vivement l'annonce de contributions importantes pour répondre aux besoins humanitaires croissants en Syrie et aider les pays d'accueil de la région.

Alors que nous travaillons ensemble pour régler la crise humanitaire, nous devons reconnaître la cause première de ces 11 années de conflit. Il s'agit des actions perpétrées par le régime d'Al-Assad sur sa propre population. Nous saluons l'ONU et tous les acteurs humanitaires qui continuent de travailler sans relâche pour faire face à cette réalité catastrophique pour des millions de personnes, mais l'aide humanitaire ne reste qu'un palliatif. Le moyen le plus efficace et le plus durable de résoudre la situation humanitaire est un cessez-le-feu à l'échelle nationale et une solution politique, comme défini dans la résolution 2254 (2015). À cette fin, les États-Unis se félicitent des efforts déployés par l'Envoyé spécial Pedersen et son équipe pour promouvoir un processus politique inclusif. Nous appuyons la Commission constitutionnelle en tant que mécanisme de dialogue. Nous avons exhorté la délégation du régime à la Commission constitutionnelle à collaborer véritablement à ses travaux, conformément au format convenu par tous les participants, et à ne pas faire obstruction aux pourparlers.

Outre l'action menée par le biais de la Commission constitutionnelle, j'engage vivement l'Envoyé spécial Pedersen à continuer de redoubler d'efforts en ce qui concerne tous les aspects de la résolution 2254 (2015), notamment le problème de longue date des personnes détenues arbitrairement ou portées disparues. Comme Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, l'a déclaré au début du mois, l'absence de progrès dans ce dossier est patente, alors que nous entrons dans la douzième année de ce conflit. Au cours de la quarante-neuvième session du Conseil des droits de l'homme, les États-Unis se sont associés aux autres membres du Conseil pour condamner la persistance des violations commises en Syrie, y compris les mauvais traitements infligés aux

détenus. Au moins 152 000 personnes sont toujours portées disparues ou détenues arbitrairement en Syrie et des dizaines de milliers de personnes ont été soumises à la torture et à des mauvais traitements et n'ont pas accès à une représentation légale et à des soins médicaux en détention. Nous attendons les recommandations de l'ONU concernant les mesures visant à accroître l'attention accordée à cette question, afin d'accélérer la libération des personnes détenues arbitrairement en Syrie. De plus, nous exhortons toutes les personnes qui ont une influence sur le régime d'Al-Assad à l'encourager à organiser de manière unilatérale des libérations à grande échelle, notamment des femmes, des enfants et des personnes handicapées, à mettre un terme aux détentions arbitraires, aux disparitions forcées et aux violations flagrantes commises contre des prisonniers et à autoriser un accès immédiat et sans entrave à des observateurs de prison indépendants et à des services médicaux pour tous les détenus.

Pour terminer, l'application du principe de responsabilité et la justice sont essentielles à la fois pour renforcer la confiance dans le processus politique que nous avons appelé de nos vœux dans la résolution 2254 (2015) et pour garantir la paix stable, juste et durable dont le peuple syrien a tant besoin et qu'il mérite.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous souhaitons la bienvenue à Geir Pedersen et à Joyce Msuya à la présente séance et les remercions de leurs exposés. Nous avons également écouté les observations de Nirvana Shawky.

Sur le plan politique, nous prenons note de la septième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle, tenue à Genève du 21 au 25 mars. Il est important que les Syriens aient la possibilité de discuter des futurs fondements de leur État dans le cadre d'un dialogue direct. Nous pensons qu'il n'y a pas d'autre solution que de poursuivre le processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens et facilité par l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution 2254 (2015). Nous considérons qu'il est important de veiller à ce que l'Envoyé spécial respecte strictement son mandat tel que défini dans la résolution 2254 (2015) et surtout qu'il travaille plus activement avec les parties syriennes. Je dis cela parce que nous nous posons de plus en plus de questions sur les tentatives de l'Envoyé spécial de promouvoir son initiative fondée sur une approche progressive, dont le contenu spécifique, les participants et la valeur ajoutée ne sont toujours pas clairs. Après tout, tant Damas que l'opposition rejettent ses idées. Je dois

admettre que nous sommes de plus en plus préoccupés par les conséquences particulièrement négatives qu'un tel scénario pourrait avoir sur l'efficacité des efforts déployés par l'Envoyé spécial afin d'appuyer les travaux de la Commission constitutionnelle, y compris dans le contexte des préparatifs de sa prochaine session.

Bien qu'il n'y a pas eu d'hostilités à grande échelle en Syrie depuis le mois de mars 2020, la situation sur le terrain reste instable. Les tensions persistent autour de la zone de désescalade d'Edleb, que les militants de Hay'at Tahrir el-Cham ont transformée en une enclave terroriste dans laquelle ils retiennent de fait des civils syriens en otage. Dans le même temps, nous sommes témoins des tentatives visant à « blanchir » les terroristes en les incluant dans les pseudo-autorités créées à Edleb. Cela ne doit tromper personne. Il est inadmissible de faire une distinction entre « bons » et « mauvais » terroristes.

Des affrontements réguliers ont lieu sur le périmètre de trois autres zones d'opérations turques dans le nord de la Syrie. Les événements qui se sont produits autour de la prison de Sinaa à Hassaké au début de l'année ont une fois de plus clairement confirmé que les terroristes ont considérablement renforcé leur présence à l'est de l'Euphrate, où la quasi-inaction des États-Unis et de leurs alliés a permis aux combattants de Daech de relever la tête. La zone de sécurité de Tanf occupée par Washington est une autre source de menaces. Des militants préparés et entraînés par des instructeurs américains lancent des raids contre les forces syriennes et retiennent les réfugiés dans le camp de Roukban, bloquant l'accès de l'aide humanitaire au camp. Les tirs de roquettes arbitraires d'Israël, qui violent l'espace aérien de la Syrie mais aussi celui du Liban, de la Jordanie et de l'Iraq, constituent un autre facteur de déstabilisation majeur. Selon divers rapports, environ 40 attaques de ce type ont été menées l'année dernière et ont fait des victimes parmi les militaires syriens et les civils, y compris des femmes et des enfants.

Les sanctions unilatérales asphyxiantes imposées par les pays occidentaux et les approches politisées de la fourniture de l'aide humanitaire ont continué d'aggraver la situation socioéconomique en Syrie. Les prix des denrées alimentaires ont atteint de nouveaux sommets, la livre syrienne s'effondre et le nombre de personnes ayant besoin d'une aide d'urgence atteint le chiffre record de 14,6 millions. La politique illégitime de sanctions imposées par les États occidentaux à plusieurs pays, comme la Syrie, dont Washington et ses satellites désapprouvent la politique, s'est transformée

depuis longtemps en une guerre cruelle contre des civils pacifiques, guerre qui utilise la coercition économique en lieu et place des armes et des obus.

Nous soulignons que le plan d'aide humanitaire 2022 pour la Syrie prévoit qu'une part considérable, à savoir 25 %, des projets de relèvement rapide porte sur la remise en état des établissements de santé et d'enseignement, ainsi que des systèmes d'approvisionnement en eau. Cependant, nous savons d'expérience que ces plans restent fréquemment sous-financés et que, bien souvent, la mise en œuvre des projets de développement et de reconstruction est assujettie aux conditions politiques imposées au préalable par les donateurs. C'est en grande partie à cause de ces facteurs que plus de la moitié des Syriens vivent encore dans des zones qui n'ont toujours pas été déminées et qu'un tiers des ménages ne sont alimentés en électricité que deux heures par jour tout au plus. Il est remarquable que cette situation inacceptable perdure aujourd'hui, neuf mois après l'adoption à l'unanimité de la résolution 2585 (2021), qui vise à établir un accès régulier à toutes les régions de la Syrie et à favoriser un relèvement rapide. Il convient de mentionner que, pendant toute cette période, seuls trois convois acheminés à travers les lignes de front ont pu accéder à Edleb et qu'aucun approvisionnement n'a pu atteindre le nord de la Syrie depuis Damas.

En guise de justification, nous entendons souvent évoquer le fait que les terroristes de l'organisation Hay'at Tahrir el-Cham, dont j'ai déjà parlé, n'ont toujours pas donné leur accord, et que les conditions de travail des acteurs humanitaires sur le terrain sont dangereuses. Nous voyons tout simplement là une réticence à régler le problème de l'acheminement de l'aide humanitaire de Damas à Edleb, entre autres. Pour être francs, dans de pareilles circonstances, nous ne voyons guère de raison de renouveler la « résolution transfrontière ».

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je fais cette déclaration aujourd'hui au nom des corédacteurs chargés du dossier humanitaire syrien, la Norvège et l'Irlande. Je remercie la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Msuya, et j'adresse des remerciements particuliers à M^{me} Shawky. Leurs excellents exposés d'aujourd'hui ont une fois de plus mis en évidence l'ampleur et la gravité des besoins humanitaires sur le terrain dans toute la Syrie.

Plus de 11 ans après son déclenchement, le terrible conflit en Syrie se poursuit. Rien qu'en février et mars, 92 civils ont été tués, dont 25 enfants.

Non seulement des vies continuent d'être perdues, mais l'accès aux services de base reste périlleux pour de nombreux Syriens. Nous demeurons tout particulièrement préoccupés par les attaques dirigées contre les établissements de santé et d'enseignement et leur personnel. Nous appelons toutes les parties au conflit à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du droit international et à protéger les infrastructures civiles et les civils, notamment les personnes qui travaillent dans les domaines de l'éducation, des services de santé, des médias et des opérations humanitaires. Ces violations du droit international humanitaire sont inacceptables.

Les besoins humanitaires en Syrie n'ont jamais été aussi élevés. Douze millions de Syriens souffrent d'insécurité alimentaire, dont plus de 75 % de la population du nord-ouest du pays. Les prix des denrées alimentaires continuent d'atteindre des niveaux record, comme nous l'avons entendu dans les exposés. Des hommes, des femmes et des enfants souffrent chaque jour de la faim, alors que les familles doivent choisir entre manger et se chauffer. Vingt-cinq pour cent des enfants dans 58 districts de Syrie souffrent d'un retard de croissance. Les retards de croissance constituent un problème de santé publique majeur qui aura de graves effets à long terme si des mesures ne sont pas prises de toute urgence. Ces enfants, qui n'ont connu que la guerre, risquent de connaître des troubles irréversibles de leur développement physique et cognitif. L'insécurité alimentaire est exacerbée par la crise économique, et les risques sont particulièrement élevés pour les femmes et les filles. La violence fondée sur le genre est une menace constante. La multiplication des mariages d'enfants traduit le désespoir des familles à la recherche d'argent, tandis que l'augmentation du nombre de suicides chez les femmes témoigne de la situation désespérée de nombreuses personnes sur le terrain. Il est primordial que l'ONU et le Conseil de sécurité continuent de s'efforcer de porter secours à celles et ceux qui, quotidiennement, rencontrent de si graves difficultés dans toute la Syrie.

En juillet dernier, le Conseil a adopté collectivement la résolution 2585 (2021), qui rappelle la nécessité d'un accès humanitaire complet, sûr et sans entrave. Nous nous félicitons des efforts actuellement déployés pour mettre en œuvre cette résolution. En tant que corédacteurs, l'Irlande et la Norvège encouragent vivement le recours à toutes les modalités possibles pour apporter de l'aide aux très nombreux Syriens dans le besoin. Nous nous sommes réjouis de la troisième livraison d'aide à travers les lignes de front, qui a eu

lieu au cours de cette période. Je félicite le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les autres organismes des Nations Unies des efforts qu'ils mènent pour promouvoir ce type de livraisons, et demande instamment que de nouveaux progrès soient faits à cet égard. Nous appelons toutes les parties à appuyer les livraisons d'aide à travers les lignes de front, à accorder les garanties de sécurité nécessaires et à permettre le passage en toute sécurité des convois acheminés à travers les lignes de front et de leur personnel.

Nous nous félicitons des progrès considérables accomplis en ce qui concerne les activités de relèvement rapide au cours de la période considérée. Nous remercions l'ONU d'avoir recensé dans sa programmation d'importantes possibilités d'investissement dans le relèvement rapide, puisque 26 % du nombre total de demandes d'aide portent sur le relèvement rapide et la résilience. Les principaux donateurs, tels que l'Union européenne, intensifient leur appui et leurs investissements en faveur du relèvement rapide, et des milliers de civils profitent déjà de la remise en état des infrastructures et des services publics, ainsi que des réseaux d'égouts et d'irrigation. Nous encourageons la poursuite des efforts visant à accroître le soutien au relèvement rapide dans l'ensemble de la Syrie. L'aide fournie dans le cadre des opérations transfrontières demeure également indispensable. Comme l'indique clairement le rapport du Secrétaire général (S/2022/330), des millions de personnes dans le nord-ouest du pays comptent sur cette bouée de sauvetage pour obtenir une aide vitale. Il est évident qu'à ce stade, aucune solution de rechange ne pourrait rivaliser en ampleur et en portée avec cette opération. La satisfaction des besoins humanitaires urgents et sans cesse croissants du peuple syrien restera notre principe directeur. Les Syriens, qui ont déjà supporté 11 ans de conflit et d'épreuves, méritent que le Conseil de sécurité fasse tout son possible pour atténuer leurs souffrances.

Je voudrais à présent m'exprimer à titre national sur le dossier politique. Je remercie Geir Pedersen de son exposé et de son action constante pour mettre en œuvre la résolution 2254 (2015). Nous tenons à saluer ses efforts soutenus concernant la Commission constitutionnelle, et nous attendons avec intérêt son rapport sur la prochaine session, prévue dans la semaine du 28 mai. L'Irlande renouvelle son appel aux autorités syriennes pour qu'elles engagent de véritables discussions susceptibles de déboucher sur des résultats concrets. Durant la session de la Commission de la condition de la femme le mois dernier, nous avons entendu des témoignages de

Syriennes. Nous ne saurions trop insister sur leur droit de décider de l'avenir de leur pays. Pour que ce droit soit respecté, il faut impérativement que les Syriennes participent pleinement et véritablement, sur un pied d'égalité avec les hommes, à tous les aspects du processus politique. Nous sommes convaincus qu'une paix durable ne peut être obtenue sans la présence de Syriennes aux réunions et à la table de négociation. Nous approuvons le dialogue que Geir Pedersen entretient avec le Comité consultatif des femmes syriennes.

L'Irlande demeure vivement préoccupée par la fragilité des conditions de sécurité dans plusieurs régions de la Syrie, notamment le nord-ouest. Nous renouvelons nos appels à l'instauration d'un cessez-le-feu à l'échelle nationale et demandons à toutes les parties, en particulier les autorités syriennes, de cesser toute attaque aveugle et toute attaque directe contre les civils et les infrastructures civiles. Il est inacceptable que de graves violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment des actes de torture et des violences sexuelles et fondées sur le genre, continuent d'être recensées partout en Syrie. L'Irlande appuie tous les efforts déployés en faveur de l'application du principe de responsabilité, notamment dans le cadre de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne et du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Nous saluons l'action menée dans certains pays pour contribuer à lutter contre l'impunité, telle que le procès tenu à Coblenz, en Allemagne, car elle peut venir compléter les initiatives entreprises à l'échelle internationale.

La disparition forcée de personnes est l'une des tactiques de guerre les plus cruelles. L'Irlande demande instamment que les personnes détenues arbitrairement soient immédiatement libérées et que toute la lumière soit faite sur le sort des personnes portées disparues, dont les familles ont le droit de connaître la vérité. Nous demandons l'accès immédiat des acteurs humanitaires aux centres de détention et attendons avec intérêt que le Secrétaire général étudie les moyens d'intensifier les efforts déployés afin de localiser les personnes portées disparues, d'identifier les dépouilles et d'apporter un soutien aux familles, comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/228.

Pour terminer, le processus politique demandé par la résolution 2254 (2015) ne peut être mené à bien que s'il s'accompagne d'une responsabilité et d'une justice véritables, qui sont indispensables pour permettre au peuple syrien de jouir d'une paix stable, juste et durable.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier M. Geir Pedersen et M^{me} Joyce Msuya des exposés qu'ils nous ont présentés aujourd'hui. Nous remercions aussi M^{me} Nirvana Shawky de son exposé.

Alors que le peuple syrien vient tout juste de célébrer le soixante-seizième anniversaire du jour du départ du dernier soldat français du pays, nous espérons qu'il parviendra un jour à surmonter la crise en cours en Syrie de manière à préserver la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du pays.

Après plus d'une décennie de guerre en Syrie, il est aujourd'hui impératif de réfléchir à la façon dont le Conseil de sécurité a traité ce dossier. Ces dernières années, la polarisation et les dissensions au sein du Conseil ont entraîné sa paralysie. En outre, les séances régulières du Conseil consacrées à la Syrie se sont résumées à une répétition des positions nationales, sans que soit engagée une discussion sérieuse sur une solution pacifique répondant aux aspirations du peuple syrien.

S'agissant de la situation politique, nous soulignons à quel point il importe que toutes les parties participent aux négociations et au dialogue, notamment par le biais des travaux de la Commission constitutionnelle. Il est important que le débat se concentre sur les éléments constitutionnels communs, dans le cadre d'un processus dirigé et contrôlé par les Syriens. Nous nous félicitons également de l'accord conclu en vue de la tenue de la huitième session de pourparlers en mai et exhortons la Commission à poursuivre ses travaux à intervalles réguliers afin que toutes les parties puissent prendre part à des discussions de fond.

Pour faire avancer le processus politique, il est indispensable de relever les défis en matière de sécurité, y compris par la désescalade et l'instauration d'un cessez-le-feu dans toute la Syrie. Ce point est d'autant plus pertinent que les conditions de sécurité se sont récemment détériorées, comme en témoigne la situation dans le camp de Hol et la récente recrudescence des meurtres et des violences visant les femmes. À cet égard, il est essentiel de préserver les fondements et la vocation humanitaires du camp, tout en s'attaquant aux causes profondes de l'extrémisme et du terrorisme qui

menacent la sécurité et la stabilité de la Syrie et de la région, compte tenu notamment des attaques perpétrées par Daech contre des civils à Deïr el-Zor, à Hassaké et dans l'est de Homs.

En ce qui concerne la situation humanitaire, nous insistons sur l'importance de concentrer les efforts sur la satisfaction des besoins fondamentaux du peuple syrien et la fourniture de services essentiels, notamment l'électricité, l'eau et la nourriture. Nous relevons également que les conditions de vie en Syrie demeurent difficiles, notamment en raison de la hausse sans précédent des prix des produits de première nécessité imputable à la crise économique en Syrie, qui coïncide avec l'augmentation des prix internationaux des denrées alimentaires et de l'énergie, à laquelle s'ajoutent les graves dommages subis par le secteur de l'électricité du fait du terrorisme et de la guerre. À cet égard, les Émirats arabes unis soutiennent les efforts visant à intensifier les projets de relèvement rapide en Syrie.

Nous tenons en outre à appeler tout particulièrement l'attention sur les conditions difficiles auxquelles sont confrontées les femmes et les filles en Syrie, conditions qui se traduisent par une hausse alarmante du nombre de suicides chez les femmes et par la persistance des crimes de violence sexuelle. Nous insistons sur l'importance de fournir à ces femmes l'aide nécessaire pour soulager leurs souffrances.

À l'approche de la prorogation, en juillet, du mécanisme d'aide transfrontière en Syrie, nous espérons que le Conseil examinera la question en toute objectivité et de manière logique. Nous devons coopérer sur ce dossier, quelles que soient les divergences qui existent sur d'autres questions, afin de veiller à ce que l'aide parvienne aux personnes dans le besoin, au moyen d'opérations tant transfrontières qu'à travers les lignes de front. À cet égard, les Émirats arabes unis se félicitent du troisième convoi humanitaire, parti d'Alep, qui a acheminé de l'aide à travers les lignes de front dans le nord-ouest de la Syrie, conformément à la résolution 2585 (2021).

Pour terminer, les positions de tous les membres du Conseil de sécurité sur ce dossier sont sans équivoque. Au cours des prochains mois, il sera important de concentrer les efforts sur la manière de relancer des discussions sérieuses afin de résoudre la crise syrienne, plutôt que de simplement la gérer.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier l'Envoyé spécial Pedersen de

ses efforts inlassables et de son exposé d'aujourd'hui. Je remercie également la Sous-Secrétaire générale Msuya et M^{me} Shawky des informations actualisées qu'elles nous ont communiquées.

Il n'y a pas d'autre façon de le dire : la Syrie, ce conflit ouvert, est une tragédie sans fin. Chaque fois que nous devons débattre de la situation sur le terrain, nous prenons connaissance d'un nouveau triste cap. Comme nous venons de l'entendre, la catastrophe humanitaire ne cesse d'empirer ; les besoins humanitaires augmentent de jour en jour ; et la violence continue de coûter la vie à des innocents, dont des femmes et des enfants.

Aussi sombre que soit cette situation, la dépravation du régime ne semble pas connaître de limites. Il s'est sciemment livré à des crimes flagrants contre la population civile, assimilables à des crimes contre l'humanité, notamment des disparitions forcées, des actes de torture, des meurtres, des emprisonnements et des viols. Il a enlevé et fait disparaître de force des milliers de personnes – un point qui est mis en évidence dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2022/330).

Plus de 150 000 personnes ont disparu ou sont toujours détenues quelque part dans les geôles syriennes. Le régime d'Al-Assad est le seul à avoir connaissance du sort des personnes qui croupissent dans des lieux de détention inhumains ou qui ont péri sans laisser de traces. Le régime ne se soucie même pas de divulguer la moindre information sur l'endroit où elles se trouvent, laissant ainsi en suspens la vie des familles qui recherchent toujours leurs proches en vain, puisque, en raison de ce choix pervers du régime, elles pourraient ne jamais obtenir la réponse tant attendue qui leur permettrait de faire leur deuil. Non seulement le régime fait preuve d'un mépris éhonté à l'égard du sort des personnes disparues et de leurs familles, mais il dirige un système que je qualifierais d'économie de l'angoisse, au sein duquel des gardiens de prison et d'autres complices du régime vendent de fausses informations aux proches de personnes disparues, qui vivent des tourments sans fin dans leur quête de réponses depuis plus d'une décennie. Cette situation est très largement reconnue comme un obstacle majeur à la paix et à la justice en Syrie. Sa résolution a été, à juste titre, l'une des principales requêtes des victimes et de la société civile au cours de la dernière décennie.

Nous restons profondément préoccupés par le sort et le bien-être des enfants détenus dans le centre de détention de Ghoueïran et dans d'autres centres de

détention du nord-est de la Syrie. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Msuya, en faveur d'une solution immédiate et durable pour les enfants. Nous saluons les efforts déployés par les groupes de victimes syriennes et la société civile pour élaborer la Charte de vérité et de justice, lancée en février 2021, qui présente une vision et des exigences claires pour traiter la question des disparitions forcées et des détentions arbitraires en Syrie.

Nous demandons à l'Envoyé spécial et aux États Membres de soutenir la mise en place d'un mécanisme pour les personnes disparues, ainsi que d'un groupe consultatif ou de contact chargé de mener des actions urgentes et de fournir un soutien en ce qui concerne les personnes détenues, les disparitions forcées et les dossiers de personnes disparues en Syrie.

Nous appuyons le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, ainsi que le renvoi de cette situation devant la Cour pénale internationale.

Les événements dont nous continuons à être témoins en Syrie, au-delà de la catastrophe humanitaire évidente, témoignent d'un effondrement total de la morale. Il est de notre responsabilité au Conseil d'adopter une position ferme et de démontrer au peuple syrien ainsi qu'au monde entier qu'un régime qui a infligé et continue d'infliger des souffrances et des malheurs indicibles à son propre peuple, sans remords et en toute impunité, est un affront à la civilisation humaine. Ce modèle de sauvagerie et cette incarnation du diable ne doivent pas être autorisés à l'emporter. On ne devrait pas avoir à rappeler que l'absence de respect du droit international et de considération la plus élémentaire pour les droits de l'homme a des conséquences directes dans d'autres parties du monde. L'impunité encourage les régimes autocrates à commettre de nouveaux crimes. Elle équivaut à un permis de tuer. Garder le silence n'est donc pas une option. Ce n'est pas celle que nous choisissons.

Le processus politique en cours ne doit pas être un processus politique de façade. Les réunions visant à établir un cadre constitutionnel se succèdent sans autre résultat que leur nombre. Il faut renouveler la pression sur tous les acteurs, y compris le régime, à tous les niveaux afin d'entamer un processus politique sérieux et véritable en Syrie, avec la participation concrète

des femmes. C'est important afin d'appuyer les efforts inlassables et louables que déploie l'Envoyé spécial pour obtenir des résultats tangibles.

Compte tenu de l'aggravation de la situation humanitaire, qui a été évoquée à maintes reprises durant la présente séance et dont on parle à chaque fois que nous nous réunissons sur la Syrie, le Conseil doit absolument renouveler la résolution 2585 (2021), autoriser à nouveau le point de passage de Bab el-Haoua et rouvrir les autres points de passage de la frontière afin qu'une aide humanitaire vitale parvienne à ceux qui en dépendent. C'est la seule ligne de vie pour des millions de personnes qui en ont désespérément besoin. Un refus reviendrait à condamner sciemment un peuple innocent à mourir de faim. C'est un crime qu'il faut prévenir. L'aide humanitaire doit être apolitique, basée sur les besoins de la population et parvenir à tout le monde.

Je termine en rappelant que notre action ou notre inaction, comme nous l'avons constaté au fil de ces 11 dernières années, auront des conséquences directes pour les civils syriens et les générations à venir.

M. Biang (Gabon) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Ghana, le Kenya et mon pays, le Gabon.

Nous remercions l'Envoyé spécial, Geir Pedersen, et la Sous-Secrétaire générale, Joyce Msuya, pour leurs exposés. Nous notons le travail important qu'ils entreprennent avec leurs équipes dans un environnement complexe, et les remercions pour leur engagement. Nous avons également écouté avec attention M^{me} Nirvana Shawky. Nous nous félicitons de la participation à cette séance du Représentant permanent de la Syrie.

Notre déclaration portera sur la situation politique et humanitaire en Syrie.

Bien qu'il y ait eu peu de nouveaux développements depuis notre dernier examen de la situation en Syrie (voir S/PV.9003), la situation demeure préoccupante et exige toute l'attention de la communauté internationale. Nous devons continuer à donner à la Syrie la bouée de sauvetage dont elle a tant besoin non seulement pour ses besoins humanitaires, mais aussi, et surtout, pour une solution politique.

Nous pensons qu'une solution politique est la voie la plus prometteuse vers la paix en Syrie. Elle exige l'établissement immédiat d'un cessez-le-feu à l'échelle nationale, un dialogue inclusif et pluraliste qui tienne

compte des intérêts du large éventail de Syriens et le rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire syrien.

Nous prenons note du travail important accompli par la Commission constitutionnelle dirigée par les Syriens, contrôlée par les Syriens et facilitée par l'ONU au cours de sa septième session tenue à Genève du 21 au 25 mars, et encourageons l'esprit de compromis pour faire des progrès substantiels et constructifs dans la réalisation de propositions mutuellement acceptables de réformes constitutionnelles. Les parties doivent maintenir leur volonté et leur élan politiques si elles veulent progresser lors de la huitième session de la Commission constitutionnelle, qui aura lieu le mois prochain. La nécessité de faire avancer un processus politique plus large est de plus en plus cruciale.

La prise de mesures de confiance telles que la libération de détenus vulnérables, en particulier les personnes âgées, les femmes et les enfants, ainsi que la communication sur le sort des personnes disparues participeraient à ce processus politique visant la paix. Nous rappelons le rôle important des femmes dans la sédimentation du climat politique en Syrie et nous nous félicitons de leur participation au processus de paix, en particulier dans le contexte des discussions avec le Comité consultatif des femmes syriennes.

Les trois membres africains du Conseil sont préoccupés par la présence de forces militaires étrangères, qui pourrait saper la sécurité régionale et internationale, et soulignent que la Syrie ne devrait pas servir de terrain à d'autres États pour régler des comptes. Les trois membres africains du Conseil encouragent les efforts des acteurs régionaux et internationaux pour parvenir à la stabilité politique en Syrie conformément à la résolution 2254 (2015), dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Syrie. Cette résolution demeure la feuille de route la plus importante pour parvenir à la solution politique à la crise syrienne, que nous appelons de tous nos vœux.

(l'orateur poursuit en anglais)

La destruction des infrastructures essentielles en conséquence de la poursuite des hostilités aggrave une situation de crise socioéconomique déjà catastrophique, exacerbant les besoins humanitaires en Syrie. La hausse marquée des prix des dérivés du pétrole, qui est à l'origine de pénuries de carburant et de coupures d'électricité prolongées, a des répercussions sur la fourniture des

services de base, notamment l'éducation, l'accès à l'eau et, plus préoccupant encore, sur l'accès de la population, en particulier les femmes et les adolescentes, aux services de santé essentiels.

Au quotidien, les civils innocents sont exposés aux dangers créés par les hostilités, notamment les frappes aériennes et terrestres, les bombardements et les mines antipersonnel. Des millions de Syriens ont perdu la vie. Des millions d'autres ont subi de graves traumatismes physiques et psychologiques du fait de ces terribles violations, qui sont contraires au droit international et au droit international humanitaire.

Ces hostilités, qui se poursuivent notamment dans le nord-ouest et le nord-est ainsi que dans le sud du pays, se caractérisent par des frappes aériennes et terrestres, des bombardements et des affrontements entre groupes d'opposition armés non étatiques et forces gouvernementales et progouvernementales. Le fait que les mines antipersonnel continuent largement d'être utilisées a de multiples conséquences à long terme, notamment des blessures, des traumatismes psychologiques et la perte de moyens de subsistance.

Les trois membres africains du Conseil condamnent tous ces actes de violence ainsi que ceux résultant des activités de groupes terroristes tels que Daech et Hay'at Tahrir el-Cham, qui continuent d'alourdir le bilan des victimes civiles, dont un grand nombre de femmes et d'enfants.

Tout en saluant le travail que réalisent les organismes humanitaires des Nations Unies et les partenaires en Syrie, nous demeurons préoccupés par les attaques délibérées contre les travailleurs humanitaires et les installations du camp de Hol, qui ont conduit à la suspension des activités humanitaires à partir du 16 mars. Nous appelons les parties à respecter l'obligation internationale qu'elles ont de garantir la protection des travailleurs humanitaires et l'accès sans entrave de l'aide humanitaire sur l'ensemble du territoire.

Le maintien du mécanisme d'aide humanitaire transfrontière reste essentiel pour fournir une aide alimentaire et non alimentaire à des millions de Syriens dont la situation humanitaire est catastrophique. Nous prenons également acte de l'intensification des opérations d'acheminement de l'aide à travers les lignes de front, avec la définition d'un plan semestriel en vue de compléter le mécanisme transfrontière et d'élargir la portée de l'intervention humanitaire.

Je voudrais, à ce stade, saluer les efforts des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires, qui continuent d'appuyer l'action humanitaire en Syrie. La Syrie reste en proie à la plus grave crise de déplacement au monde, qui a des répercussions sur les pays voisins, lesquels ont besoin d'une aide internationale constante. Ces pays doivent faire face à des difficultés financières accrues, en particulier au vu des effets socioéconomiques dévastateurs de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Au niveau national, il faut s'employer à créer les conditions nécessaires au retour des réfugiés syriens dans leurs foyers en garantissant leur sûreté et leur sécurité ainsi que leur accès à des logements adéquats, qui sont indispensables à leur relèvement durable et à la stabilisation du pays.

Pour terminer, le Conseil doit faire fond sur l'unité dont ont fait montre ses membres lors de l'adoption à l'unanimité, en juillet dernier, de la résolution 2585 (2021), sur le mécanisme d'assistance humanitaire transfrontière. Cette même unité sera nécessaire pour réaliser les progrès voulus sur le volet politique. En solidarité avec le peuple syrien dans sa quête de paix, les trois membres africains du Conseil de sécurité exhortent toutes les parties au conflit à cesser les hostilités et encouragent toutes les parties prenantes et tous les acteurs de la sous-région à se montrer plus résolus à trouver une solution dans le cadre du processus politique en Syrie.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Pedersen, la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, M^{me} Msuya, et M^{me} Nirvana Shawky de leurs exposés.

De toute évidence, promouvoir la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015) doit être au cœur de nos efforts dans les semaines et les mois à venir. Nous exhortons toutes les parties syriennes et internationales à s'engager à donner la priorité à une solution politique durable pour mettre fin à cette guerre qui dure depuis 11 années.

Nous nous félicitons de la tenue, à Genève il y a quelques semaines, de la septième session de la Commission constitutionnelle syrienne. Nous trouvons encourageant que toutes les délégations aient proposé qu'au moins plusieurs des textes présentés soient revus. Toutefois, pour réaliser de réels progrès, il faudra faire preuve de bien plus de détermination. Nous prenons acte de ce que l'Envoyé spécial a dit au sujet de son intention

de convoquer un nouveau cycle de négociations le 28 mai prochain. Par ailleurs, nous appelons tous les participants à s'attacher tout particulièrement à collaborer de manière constructive en vue d'obtenir des résultats concrets. C'est essentiel pour instaurer la confiance.

La Norvège continuera à appuyer le processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens, et nous réaffirmons notre appui à l'approche progressive prônée par l'Envoyé spécial.

Je voudrais aussi appeler une fois encore l'attention sur la question des personnes portées disparues ou illégalement privées de leur liberté. Nous sommes profondément préoccupés par l'absence de progrès concernant la libération des détenus et la communication d'informations aux familles des personnes portées disparues. Tant de Syriens sont personnellement touchés et ne savent pas ce qu'il est advenu de leurs proches. Nous soulignons que pour sortir de l'impasse politique actuelle, il est essentiel de progresser sur ce dossier. Nous demandons à toutes les parties de permettre aux acteurs humanitaires, tels que le Comité international de la Croix-Rouge, de se rendre dans les centres de détention et de mener à bien leur travail important consistant à informer les familles des victimes.

Au début du mois, nous avons tous entendu l'exposé de Mariana Karkoutly à l'occasion du débat public sur la violence sexuelle liée aux conflits (S/PV.9016). Elle a particulièrement appelé notre attention sur les informations inquiétantes faisant état du recours à la violence sexuelle dans les lieux de détention en Syrie et brossé un sombre tableau concernant la manière dont la violence sexuelle est utilisée pour humilier, punir et faire taire les femmes ayant un rôle politique. Nous devons tenir compte de ses propos. Nous demandons à ce qu'il soit mis fin à toutes les violences sexuelles et fondées sur le genre en Syrie et soulignons parallèlement la valeur irremplaçable de la participation pleine et véritable des femmes aux processus politiques, en toute sécurité et sur un pied d'égalité avec les hommes.

Je voudrais conclure mon intervention en évoquant la situation dans le nord-est du pays. Nous sommes préoccupés par les tensions accrues, exacerbées par les bombardements, les sièges, la hausse des prix et les pénuries d'eau. La situation est explosive et pourrait devenir incontrôlable. Une telle situation renforcerait les groupes terroristes tels que Daech. C'est pourquoi nous demandons instamment à toutes les parties concernées de contribuer de toute urgence à faire baisser les tensions.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je remercie également l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Geir Pedersen, ainsi que M^{me} Joyce Msuya et M^{me} Nirvana Shawky pour leurs interventions extrêmement complètes.

La guerre se poursuit en Syrie, et, nous le disons chaque mois, elle n'est malheureusement pas finie. Edleb continue de faire l'objet de tirs d'artillerie et de bombardements indiscriminés du régime et de ses alliés. Ainsi, le 4 avril, quatre écoliers au moins sont morts sur le chemin de l'école. Nous condamnons ces attaques. Les habitants de Deraa, assujettis par la force au cours de l'été 2021, continuent également de contester le régime.

Les armes n'ont jamais constitué une solution durable à un conflit, et c'est pourquoi nous souhaitons rappeler qu'une réhabilitation sans contrepartie du régime syrien n'apportera la stabilité ni à la Syrie, ni à la région. C'est la raison pour laquelle la France continuera son combat sans relâche contre l'impunité en Syrie. Les responsables, et notamment les responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, devront répondre de leurs actes.

La population syrienne continue à payer le prix fort dans ce conflit. Les besoins humanitaires, comme cela a été expliqué cet après-midi, n'ont jamais été aussi élevés en Syrie. L'insécurité alimentaire s'est accrue, et la perte des approvisionnements en provenance de l'Ukraine, en raison de l'agression russe contre l'Ukraine, contribue à aggraver la situation.

La situation au nord-ouest et au nord-est est particulièrement préoccupante. Les taux de vaccination contre la maladie à coronavirus (COVID-19) sont extrêmement bas. Au nord-ouest, plus de la moitié de la population n'a pas accès à des soins médicaux, et 4,1 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire, ce qui représente une augmentation de plus de 20 % depuis l'année dernière. La France a fourni, via le Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19, des doses de vaccination au nord-ouest syrien. Au nord-est, ce sont 2,1 millions de personnes qui ont désormais besoin d'aide humanitaire ; c'est 16 % de plus que l'an dernier.

Dans ce contexte, le mécanisme humanitaire transfrontière demeure plus que jamais indispensable. La France est déterminée à ce que ce mécanisme soit renouvelé, car il sauve des vies. Et le Secrétaire général a été très clair : il s'agit d'un impératif moral et humanitaire. Le mécanisme transfrontière et toutes les garanties qui

y sont associées seront nécessaires aussi longtemps que l'aide ne parviendra pas à toutes les populations dans le besoin sur l'ensemble du territoire syrien.

Et dans le même temps, les progrès en matière d'accès à travers les lignes de front doivent se poursuivre, tant au nord-ouest qu'au nord-est.

Il est indispensable de garantir un plein accès humanitaire à l'ensemble des personnes qui ont besoin d'aide. Et toutes les parties au conflit, en particulier le régime, doivent par conséquent respecter le droit international humanitaire, y compris la protection des civils et la protection des infrastructures civiles.

La sixième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, prévue les 9 et 10 mai, sera une étape clef, cela a également été souligné. La France et l'Union européenne seront au rendez-vous. Depuis 2011, ce sont 25 milliards d'euros qui ont été mobilisés par l'Union européenne et par ses États membres en réponse à cette crise.

Nous le savons, seule une solution politique permettra d'instaurer une paix durable. La résolution 2254 (2015), qui a été adoptée à l'unanimité par le Conseil, demeure la seule voie commune pour créer les conditions d'une paix durable en Syrie. Et ceci est l'affaire de tous. Nous réitérons donc notre soutien à tous les efforts déployés par l'Envoyé spécial pour progresser dans la mise en œuvre complète de cette feuille de route.

La septième session de la Commission constitutionnelle à la fin du mois de mars n'a pas permis d'obtenir de résultats tangibles, et nous le regrettons. Le régime a une nouvelle fois refusé d'amender le document de travail, alors que ces cycles de réunions visent précisément à permettre à l'ensemble des Syriens de rédiger conjointement des éléments constitutionnels. Le processus politique doit connaître des avancées, et chaque acteur doit prendre ses responsabilités, en premier lieu le régime et son allié russe.

Sans solution politique, les positions françaises, comme européennes, sur la levée des sanctions, sur la normalisation et sur la reconstruction demeureront inchangées.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Geir Pedersen, et la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, M^{me} Joyce Msuya, de leurs exposés. J'ai écouté attentivement la déclaration de M^{me} Nirvana Shawky.

Le mois dernier, la septième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle syrienne s'est tenue à Genève. Conformément au consensus dégagé à l'avance, les délégués ont examiné de manière approfondie des projets de textes constitutionnels et proposé leurs modifications. C'est le résultat des efforts de médiation assidus de l'Envoyé spécial Pedersen, dont la Chine se félicite. La Chine appelle toutes les parties en Syrie à continuer de dialoguer avec l'Envoyé spécial, à renforcer les consultations sur des textes précis et à continuer de promouvoir le processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens.

Il convient de noter que la situation en matière de sécurité reste complexe en Syrie. Par conséquent, tout progrès dans le règlement des problèmes majeurs touchant la sécurité nationale de la Syrie, tels que l'occupation étrangère et le terrorisme, peut contribuer à créer les conditions nécessaires au processus politique. La Chine est disposée à œuvrer de concert avec l'Organisation des Nations Unies, les États garants du processus d'Astana et les pays concernés de la région afin d'intensifier les efforts déployés pour régler les deux questions en suspens susmentionnées.

La situation économique et humanitaire en Syrie n'incite pas à l'optimisme. Il incombe à la communauté internationale d'aider le peuple syrien à surmonter les difficultés et à avancer dans la reconstruction. La résolution 2585 (2021) souligne l'importance d'aider la Syrie à faire face aux incidences économiques et sociales de la pandémie et de promouvoir des projets de reconstruction dans des domaines tels que les ressources en eau, les soins médicaux et l'éducation. La communauté internationale doit s'employer véritablement à appliquer les dispositions de la résolution en fournissant une aide humanitaire et une aide à la reconstruction au peuple syrien sans conditions préalables, ainsi qu'un appui à des services de base durables.

La Chine se félicite que l'ONU prévoie de consacrer 26 % des ressources du plan d'aide humanitaire en Syrie à la réalisation de 570 projets de relèvement rapide. Nous espérons que ces projets permettront réellement d'améliorer les moyens de subsistance de la population, de réduire les besoins humanitaires et de sauver davantage de vies en Syrie.

La Chine salue la troisième livraison d'aide à travers les lignes de front organisée récemment par l'ONU dans le nord-ouest de la Syrie. Nous nous félicitons de la coopération active du Gouvernement syrien à l'opération et demandons aux parties concernées

dans le nord-ouest de fournir des garanties d'accès et de sécurité pour les livraisons à travers les lignes de front afin de faciliter la distribution de l'aide.

Le mécanisme d'aide humanitaire transfrontière est controversé, sur les plans tant politique que juridique et pratique. Dans ses précédents rapports, le Secrétaire général a souligné la complexité de l'environnement dans lequel se déroulent les opérations d'aide transfrontières et indiqué que le risque de détournement des fournitures humanitaires par des terroristes ne pouvait être exclu. L'ONU doit renforcer le suivi des opérations d'aide transfrontières afin de s'assurer de leur caractère humanitaire et, dans le même temps, s'efforcer de promouvoir la transition progressive des opérations transfrontières vers des opérations à travers les lignes de front.

Enfin, je voudrais une fois encore appeler les pays concernés à lever les mesures coercitives unilatérales prises contre la Syrie et à rétablir le droit du peuple syrien à développer son économie, à faire du commerce et à reconstruire son pays.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général de son dernier rapport sur la Syrie (S/2022/330), ainsi que les intervenants de leurs exposés d'aujourd'hui. Ma délégation se félicite de la participation des délégations de la République arabe syrienne, de la Turquie et de la République islamique d'Iran à la séance d'aujourd'hui.

Les exposés de M^{me} Msuya et de M. Pedersen viennent s'ajouter aux informations fort peu encourageantes présentées dans le dernier rapport du Secrétaire général. Après 11 années de conflit, la situation humanitaire sur le terrain en Syrie s'aggrave alors que le processus politique reste dans l'impasse. La liste des violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme commises par toutes les parties ne cesse de s'allonger, tout comme la liste des auteurs qui n'ont toujours pas eu à répondre de ces crimes.

Des civils, y compris des enfants, continuent de mourir en conséquence directe des hostilités. L'insécurité alimentaire a atteint le niveau le plus élevé jamais enregistré. Les services de base comme l'eau et l'électricité restent gravement compromis. Des enfants continuent d'être recrutés et privés de liberté pour des raisons de sécurité du fait de liens supposés ou réels avec des parties au conflit.

Bien que les taux d'immunisation se soient récemment améliorés, la maladie à coronavirus (COVID-19) continue de se propager alors que les services de santé se détériorent. La violence fondée sur le genre est en hausse. Des groupes terroristes continuent de trouver des terrains fertiles pour recruter et lancer des attaques.

À ce stade, il ne devrait pas être nécessaire de rappeler que seul un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens, sous les auspices de l'ONU, dans le plein respect de l'intégrité territoriale de la Syrie, apportera une paix durable. Une solution militaire est une illusion, comme le prouve dans la pratique la poursuite de l'impasse sur le terrain. Il est urgent de parvenir à un accord en vue d'un cessez-le-feu durable à l'échelle nationale, car cela contribuerait à atténuer les souffrances de la population syrienne, tout comme les initiatives de relèvement rapide et de résilience en cours qui visent à empêcher une nouvelle augmentation du nombre de personnes ayant besoin d'aide et à rétablir la fourniture de services essentiels tels que la santé, l'éducation, l'électricité, l'eau et l'assainissement.

Les civils doivent être protégés en tout temps. L'intégrité physique et le bien-être des enfants doivent être une priorité fondamentale, et tout doit être fait pour leur fournir les services essentiels, notamment l'éducation et les soins de santé. Ils doivent être traités avant tout comme des victimes, n'être détenus qu'en dernier recours et le moins longtemps possible, et ne pas être recrutés. Ils doivent être réunis avec leur famille dès que possible.

L'augmentation des besoins humanitaires exige le maintien d'un acheminement prévisible et régulier de l'aide internationale au peuple syrien, par le biais d'opérations transfrontières et à travers les lignes de front. L'aide humanitaire reste indispensable et vitale pour des millions de personnes à travers la Syrie, en particulier celles qui vivent dans des camps et des implantations sauvages. Le Brésil renouvelle l'appel à toutes les parties pour qu'elles honorent leur obligation de garantir un accès humanitaire libre et sans entrave, dans le respect des principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

Nous soulignons également qu'il importe d'effectuer un suivi détaillé et étroit de toutes les opérations humanitaires et de rechercher les moyens de faciliter une augmentation des livraisons à travers les lignes de front. À cet égard, nous saluons l'envoi d'un troisième convoi à travers les lignes de front à la fin

du mois dernier, qui transportait de l'aide humanitaire du Programme alimentaire mondial, de l'UNICEF, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'Organisation mondiale de la Santé.

Comme l'a souligné le Programme alimentaire mondial dans un récent rapport, le conflit en Ukraine risque d'accroître l'insécurité alimentaire dans de nombreuses régions du monde et de faire grimper les dépenses opérationnelles de l'aide humanitaire à un moment où elle est le plus nécessaire. Le Brésil est favorable aux initiatives prévoyant une évaluation indépendante des effets des sanctions sur la vie quotidienne de la population civile, en particulier sur les groupes vulnérables. Les sanctions ne doivent jamais compromettre l'accès aux denrées alimentaires, aux abris et aux fournitures médicales essentielles pour les personnes qui en ont le plus besoin.

Enfin, le Brésil remercie M. Pedersen de ses efforts inlassables afin de redonner espoir dans le dialogue prévu par la résolution 2254 (2015) et de nous éloigner de ce statu quo inacceptable. Nous nous félicitons d'apprendre que les discussions dans le cadre de la septième session de la Commission constitutionnelle à Genève le mois dernier ont abouti à certains résultats et que les invitations pour une huitième session ont déjà été envoyées. Nous appelons tous les membres de la Commission constitutionnelle à œuvrer de manière constructive avec un véritable objectif en tête : réduire les différences afin que la Commission s'acquitte de son mandat de rédaction.

M^{me} Buenrostro Massieu (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie de leurs exposés l'Envoyé spécial Pedersen, la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence Msuya et M^{me} Nirvana Shawky. Je salue également la présence des délégations syrienne, iranienne et turque.

Premièrement, s'agissant de l'application de la résolution 2585 (2021), le Mexique se félicite des efforts et des progrès réalisés pour permettre au troisième convoi d'aide humanitaire de franchir les lignes de conflit jusqu'à Sarmada, le 30 mars. Nous espérons que l'acheminement de l'aide humanitaire jusqu'au nord-ouest, à travers les lignes de front, continuera à se consolider et que cet itinéraire sera bientôt une option prévisible et durable. Toutefois, malgré ces progrès, le Mexique convient avec le Secrétaire général que le poste-frontière de Bab el-Haoua doit rester ouvert. Comme

nous l'avons constaté, la situation humanitaire continue de se détériorer mois après mois. Quelque 4,1 millions de personnes ont désormais besoin d'une aide humanitaire dans le nord-ouest et l'insécurité alimentaire a augmenté de 51 % par rapport à 2019. Par ailleurs, le Mexique se félicite des dernières informations communiquées sur les projets de relèvement rapide et appelle à poursuivre leur extension.

Deuxièmement, nous voulons mettre l'accent sur les conséquences que cette situation humanitaire critique a sur les femmes et les filles, notamment le risque de subir des violences fondées sur le genre. L'augmentation du nombre de suicides chez les femmes est extrêmement préoccupante. Face à cette réalité tragique, nous sommes d'autant plus convaincus qu'il importe que la réponse humanitaire intègre des services de santé mentale et de soutien psychosocial qui soient accessibles et inclusifs et qui tiennent compte d'une perspective de genre.

Troisièmement, en ce qui concerne la situation dans le nord-est de la Syrie, nous exprimons à nouveau notre inquiétude quant aux violences et aux assassinats commis dans le camp de Hol, ainsi qu'au sort des enfants qui se trouvent dans la prison de Ghoueïran et dans d'autres centres de détention. Nous soulignons que leur rapatriement et leur réintégration dans leur pays d'origine est une priorité, en gardant à l'esprit le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Quatrièmement, pour ce qui est de l'application du principe de responsabilité, nous prenons note du rapport provisoire sur les personnes portées disparues présenté le 8 avril par la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Nous attendons avec intérêt que le rapport final soit publié et nous préconisons le renforcement de la coopération et de la complémentarité entre les mécanismes d'enquête et de responsabilité existants. De même, le Mexique réaffirme son appui aux travaux du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, et à ceux de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne. Nous appelons à collaborer avec eux pour identifier et traduire en justice les responsables des crimes commis en Syrie.

Cinquièmement, nous nous félicitons de l'organisation de la septième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle, qui s'est tenue à la fin du mois de mars. Cependant, nous regrettons qu'une

fois de plus, cette session n'ait pas été à la hauteur des objectifs fixés. Nous exhortons les parties à prendre une part active aux travaux facilités par l'Envoyé spécial et nous accueillons favorablement le fait que la prochaine session de la Commission soit prévue pour mai.

Enfin, le processus constitutionnel n'est qu'un des piliers de la résolution 2254 (2015). Cependant, il reste la clef pour rétablir la confiance, promouvoir la réconciliation sociale et bâtir une paix durable. Il est impératif de mettre un terme aux hostilités si nous voulons focaliser nos efforts sur le processus politique. À cette fin, le Mexique demande instamment un cessez-le-feu national et définitif.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier de leurs exposés l'Envoyé spécial Geir Pedersen et la Sous-secrétaire générale aux affaires humanitaires Joyce Msuya. Je remercie également de ses observations M^{me} Nirvana Shawky, de CARE International. Je salue la présence des représentants de la Syrie, de la Turquie et de l'Iran à la séance d'aujourd'hui.

Sur le plan politique, très peu de progrès ont été accomplis depuis la septième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle, qui s'est tenue le mois dernier. Nous notons que l'Envoyé spécial reste en contact avec les deux Coprésidents en ce qui concerne la convocation de la prochaine session. Nous estimons que l'organisation de la prochaine session est importante pour maintenir la dynamique des pourparlers. À cet égard, nous prenons note de l'annonce faite aujourd'hui par l'Envoyé spécial concernant la tenue de la prochaine session, le 28 mai. Afin de garantir des progrès crédibles, toutes les parties doivent échanger de manière constructive et déterminée, dans un esprit de compromis. Tenter d'exercer sur elles une influence extérieure ne peut que nuire à l'ensemble du processus politique. C'est aux Syriens de déterminer et de décider de ce qui est le mieux pour la Syrie et pour leur propre avenir. L'Envoyé spécial s'efforce d'associer toutes les parties et de faciliter le processus politique, conformément à la résolution 2254 (2015). Nous appuyons sa diplomatie volontariste visant à dynamiser le volet politique, notamment par l'entremise du processus fondé sur des mesures réciproques. L'Inde continue d'appeler à appuyer les efforts régionaux afin de trouver une solution à long terme au conflit. La normalisation progressive des relations entre la Syrie et ses voisins arabes au cours des derniers mois est une évolution encourageante. De plus, nous nous félicitons

des échanges en ce sens que les Émirats arabes unis entretiennent avec la Syrie.

Sur le plan de la sécurité, nous restons préoccupés par la situation générale en Syrie. Comme le Secrétaire général le souligne dans le dernier rapport qu'il doit soumettre tous les 60 jours, publié sous la cote S/2022/330, les violences – frappes aériennes, tirs d'artillerie croisés et affrontements – se sont poursuivies dans la zone de désescalade d'Edleb, dans le nord-ouest du pays. Il est urgent d'entreprendre des démarches sincères et sérieuses pour négocier un cessez-le-feu global à l'échelle nationale en Syrie. Nous considérons que le retrait des forces étrangères est essentiel à la réalisation de cet objectif.

L'Inde continue d'insister sur la menace imminente que représente la résurgence des groupes terroristes en Syrie. Les groupes terroristes désignés comme tels par l'ONU, tels Daech et Hay'at Tahrir el-Cham, gagnent en influence en Iraq et en Syrie. Nous réaffirmons que la lutte mondiale contre le terrorisme ne peut ni ne doit être compromise au nom d'intérêts politiques étroits. La crédibilité de la lutte collective que mène la communauté internationale contre le terrorisme ne peut être renforcée qu'en garantissant l'application du principe de responsabilité pour les actes de terreur graves et inhumains commis par les terroristes et les groupes terroristes. À cette fin, l'Inde a versé 200 000 dollars pour soutenir le travail de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique en d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, notamment en ce qui concerne la mise au point et l'utilisation d'armes chimiques et biologiques par Daech en Iraq.

Sur le plan humanitaire, alors que le conflit entre dans sa douzième année, les besoins de la population continuent de croître. Plus de 14 millions de personnes ont toujours besoin d'une aide humanitaire, le plus grand nombre jamais atteint depuis le début du conflit en 2011. Nous ne devons pas perdre de vue les souffrances que le peuple syrien endure chaque jour. Les opérations transfrontières en cours continuent d'avoir une incidence négative sur la souveraineté de l'État syrien. Nous estimons que le nord-ouest présente une marge de manoeuvre considérable pour étendre les opérations à travers les lignes de front et nous nous félicitons de la livraison effectuée récemment, le mois dernier. Nous continuons d'encourager le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres institutions des Nations Unies à redoubler d'efforts pour améliorer les opérations

à travers les lignes de front. Il est également nécessaire d'intensifier l'aide humanitaire et de consolider l'appui des donateurs au plan d'aide humanitaire des Nations Unies pour la Syrie. Ce plan manque toujours de fonds, notamment en ce qui concerne le renforcement de la résilience et l'accès aux services de base. Nous restons également convaincus qu'il est essentiel de réaliser des progrès en ce qui concerne l'application des dispositions de la résolution 2585 (2021) relatives au relèvement rapide et aux infrastructures.

Pour terminer, l'Inde continue pour sa part de fournir à la Syrie une aide au développement et un appui à la mise en valeur des ressources humaines et continuera de soutenir le peuple syrien dans sa quête d'une paix et d'une stabilité durables.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante du Royaume-Uni.

Je voudrais tout d'abord remercier de leurs exposés très utiles l'Envoyé spécial Pedersen, la Sous-Secrétaire générale Msuya et M^{me} Nirvana Shawky.

Le conflit syrien continue d'avoir de profondes répercussions sur la population. Du fait des hostilités, les besoins n'ont jamais été aussi élevés, puisque 14,6 millions de Syriens, soit 80 % de la population, ont besoin d'une aide humanitaire. Le coût mensuel des denrées alimentaires a atteint un niveau record, exacerbé par les conséquences de l'invasion préméditée et non provoquée de l'Ukraine par la Russie.

Le Conseil doit épauler l'ONU dans les efforts qu'elle déploie pour aider des millions de Syriens. Le Secrétaire général a souligné que le mandat transfrontière des Nations Unies, qui doit être renouvelé en juillet, demeurerait important pour sauver des vies. Ces dernières années, lorsque le Conseil a malheureusement fermé des points de passage frontaliers, les besoins ont augmenté. Sans ce mandat, une autre génération de femmes et de filles, comme nous l'avons entendu aujourd'hui dans la déclaration poignante de M^{me} Shawky, connaîtra de plus grandes souffrances. L'accès aux services vitaux de santé sexuelle et reproductive en pâtirait grandement et les personnes ayant subi des violences fondées sur le genre ne recevraient pas le soutien dont elles ont besoin. Le Royaume-Uni est donc favorable au renouvellement et à l'élargissement du mandat transfrontière des Nations Unies. Pour notre part, nous nous sommes efforcés d'appuyer la mise en œuvre de la résolution 2585 (2021). Notre soutien au relèvement rapide au

cours des six derniers mois a permis de dispenser des formations agricoles et de fournir des intrants pour le bétail et la culture maraîchère, ainsi que de proposer des programmes d'apprentissage et des subventions aux petites entreprises afin de créer des emplois et de combler les lacunes du marché.

Nous exhortons tous les membres du Conseil à appuyer le renouvellement du mandat transfrontière des Nations Unies prévu en juillet. En effet, comme l'indique clairement le Secrétaire général, le Conseil a une obligation morale et humanitaire de le faire. Mais nous devons aussi être bien conscients que l'aide transfrontière ne suffit pas à elle seule. Le Royaume-Uni reste attaché au processus dirigé par les Syriens sous les auspices de l'ONU, décrit dans la résolution 2254 (2015). L'Envoyé spécial Pedersen peut compter sur le plein appui du Royaume-Uni dans les efforts qu'il déploie pour faciliter un règlement durable du conflit.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le 17 avril, la Syrie a commémoré le soixante-seizième anniversaire du retrait du dernier soldat français de son territoire, un événement qui est le fruit des immenses sacrifices consentis par le peuple syrien. Aujourd'hui, les Syriens démontrent une fois de plus leur détermination à continuer de lutter pour mettre fin à toute occupation de leurs territoires, peu importe le temps que cela prendra. Cela vaut pour la présence illégitime des forces des États-Unis et de la Turquie dans le nord-est et le nord-ouest de mon pays, ainsi que pour l'occupation israélienne du Golan syrien. Mettre un terme à cette présence étrangère illégitime permettra de garantir la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie. Cela permettra également de mettre fin au parrainage des milices séparatistes et des groupes terroristes par ces forces et d'éliminer les avant-postes terroristes de Daech et du Front el-Nosra, ainsi que des entités et groupes qui leur sont affiliés.

La fin de la présence étrangère illégitime mettra un terme aux terribles conditions de vie dans les camps de Hol et de Roukban et permettra aux terroristes étrangers et à leur famille d'être rapatriés dans leur pays d'origine. Elle mettra aussi un terme à toutes les formes de déplacement, aux changements démographiques

et au pillage des richesses nationales de la Syrie. La restitution aux Syriens de leurs ressources économiques nationales permettra à terme de renforcer la sécurité et la stabilité en Syrie et dans toute la région et d'améliorer la situation humanitaire et les conditions de vie. Cela contribuera en outre à créer les conditions propices au retour librement consenti, dans la dignité et la sécurité, des personnes déplacées et des réfugiés.

Les souffrances endurées par la Syrie au cours des 10 dernières années en raison des politiques destructrices et criminelles de plusieurs pays occidentaux exigent que ces pays soient tenus responsables de leurs crimes. À cet égard, je voudrais me référer à la lettre du 18 avril, adressée au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Ministre syrien des affaires étrangères et des expatriés. Elle porte sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par les forces de la prétendue coalition internationale dirigée par les États-Unis sur le territoire syrien, dans la ville de Raqqa et dans les environs du village de Baghouz, situé dans la province de Deïr el-Zor. Leurs crimes ont coûté la vie à des milliers de civils innocents, dont des femmes et des enfants, et détruit des infrastructures, des biens publics et privés, des établissements de santé et d'enseignement et un certain nombre de lieux de culte. La République arabe syrienne tient le Gouvernement des États-Unis et ses alliés impliqués dans ces attaques pleinement responsables des crimes commis par les forces militaires qui ont rejoint les rangs de cette coalition illégitime. Si le Conseil de sécurité souhaite vraiment faire cesser et prévenir les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, il doit immédiatement ouvrir une enquête sur les événements survenus dans la ville dévastée de Raqqa et le village martyr de Baghouz.

Ma délégation a écouté attentivement les exposés de M. Geir Pedersen et de M^{me} Joyce Msuya, que nous accueillerons lors de sa visite en Syrie à la mi-mai en vue de renforcer la coopération existante entre la République arabe syrienne et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Ce sera également l'occasion pour M^{me} Msuya de prendre connaissance de la situation sur le terrain. Bien que ces séances d'information périodiques traitent des conditions humanitaires épouvantables dans lesquelles vivent les Syriens dans différentes régions du pays, certains pays continuent de faire la sourde oreille aux effets désastreux des mesures coercitives unilatérales imposées au peuple syrien par les États-Unis et l'Union européenne. Ces mesures de terrorisme économique ont entraîné une baisse des indicateurs économiques et de développement, des

investissements et des échanges commerciaux, une augmentation de l'inflation, la dépréciation de la devise syrienne et le creusement du déficit des financements requis pour assurer la fourniture des services de base.

Ces mesures inhumaines ont par ailleurs entravé les importations de denrées alimentaires, de médicaments et de matières premières pharmaceutiques, ainsi que d'équipements médicaux et de produits nécessaires à la production agricole et industrielle, notamment les semences, les engrais et les machines. Cela a eu des effets délétères sur la sécurité alimentaire et mis en péril le droit de nos citoyens à l'alimentation, entraînant une baisse sensible du niveau de vie des Syriens. Qui plus est, les répercussions de ces mesures illégales ne se limitent pas aux moyens de subsistance des Syriens. Elles ont également posé des problèmes aux organisations humanitaires, internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en raison de la réticence des banques, des compagnies d'assurance et de transport maritime et des fournisseurs à répondre aux demandes de ces organisations par crainte de tomber sous le coup des sanctions occidentales. Cela a fait grimper en flèche les coûts de la fourniture de l'aide humanitaire requise. Les faits montrent que toute évocation de dérogations à ces mesures coercitives injustes ne sont que des paroles creuses propagées par les États-Unis et l'Union européenne pour dissimuler leurs violations des droits humains, du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Pendant ce temps, certains pays occidentaux – qui font passer leurs intérêts et objectifs avant toute considération humanitaire ou opérationnelle – continuent d'entraver la mise en œuvre de la résolution 2585 (2021), sur la promotion de projets de relèvement rapide et leur élargissement, en diminuant leur financement et en liant leur mise en œuvre à des conditions politisées, tout en retardant l'adoption du cadre stratégique et des programmes de pays qui régissent la coopération entre le Gouvernement syrien et les organismes des Nations Unies actifs en Syrie. Plusieurs donateurs ont même cessé leur appui à un certain nombre de programmes du Croissant-Rouge arabe syrien, y compris celui à l'hôpital pour enfants d'Alep, le programme communautaire de premiers secours et des programmes de lutte contre la malnutrition.

Les États-Unis et leurs alliés occidentaux, notamment la Turquie et ses milices séparatistes et groupes terroristes, continuent d'entraver l'acheminement de l'aide sur le territoire syrien pour

justifier leur violation continue de la souveraineté syrienne par le biais du prétendu mécanisme transfrontière d'acheminement de l'aide, qui est une bouée de sauvetage pour les organisations terroristes et ceux qui bénéficient de l'économie de guerre. À cause de ces politiques, durant les neuf mois qui se sont écoulés depuis l'adoption de la résolution 2585 (2021), seuls trois convois, ne représentant que 42 camions – alors qu'ils sont des centaines à avoir traversé les frontières – ont été acheminés dans le nord-ouest à travers les lignes de front.

Alors qu'elle célèbre le soixante-seizième anniversaire de son indépendance, la République arabe syrienne est plus attachée que jamais à sa souveraineté, à son indépendance, à son intégrité territoriale et à l'unité de son peuple, et déterminée à rétablir la sécurité et la stabilité, à exercer l'autorité de l'État sur l'ensemble de ses territoires et à fournir des moyens de subsistance décents à sa population. Nous réaffirmons notre attachement à un règlement politique qui répondra aux espoirs de notre peuple, sur la base d'un dialogue national entre Syriens et d'un processus politique contrôlé et dirigé par les Syriens, sans aucune ingérence étrangère. La Syrie salue les efforts déployés par la délégation nationale durant le septième cycle de réunions de la Commission constitutionnelle et attend avec intérêt la tenue du prochain cycle, tout en soulignant la nécessité de veiller à ce que la mandat et les règles de fonctionnement de la Commission soient pleinement appliqués. Dans le même temps, nous rejetons toute forme d'ingérence étrangère dans ses travaux, ainsi que l'imposition de résultats prédéterminés ou de calendriers artificiels.

Le Gouvernement syrien poursuivra ses efforts pour parvenir à la réconciliation nationale, notamment en menant à l'échelon local des initiatives de réconciliation qui suscitent une participation massive de la population dans de nombreuses villes et régions syriennes, grâce aux décrets d'amnistie publiés par notre président, lesquels ont permis à des milliers de Syriens à l'intérieur et à l'extérieur du pays de reprendre une vie normale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Sinirlioglu (Turquie) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen et la Sous-Secrétaire générale Msuya de leurs exposés. Je remercie également l'intervenante de la société civile, M^{me} Nirvana Shawky, qui représente CARE International.

Ce mois-ci à l'ONU, nous avons examiné le sort des milliers de personnes portées disparues et de détenus qui ont disparu aux mains du régime syrien, et le récent rapport (A/76/690) du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Ces mises à jour nous rappellent constamment la souffrance inimaginable que les Syriens continuent d'endurer. Leurs histoires ne doivent pas être reléguées au second plan.

Comme nous le répétons chaque mois dans cette salle, le conflit syrien ne peut être réglé durablement que par des moyens politiques, conformément à la résolution 2254 (2015). Le seul mécanisme opérationnel rattaché au processus politique est la Commission constitutionnelle, qui doit commencer à produire des résultats tangibles. Cependant, une fois encore, en raison de l'attitude inflexible du régime, le septième cycle de réunions de la Commission n'a abouti à aucun résultat concret. Nous félicitons en revanche la Commission syrienne de négociation, dont la position souple apporte une contribution constructive aux travaux de la Commission. Nous continuerons d'appuyer les travaux de l'ONU et de l'Envoyé spécial Pedersen pour parvenir à une solution politique basée sur la résolution 2254 (2015).

Il est essentiel de maintenir le cessez-le-feu et de garantir l'acheminement ininterrompu de l'aide humanitaire à Edleb, non seulement pour prévenir une nouvelle crise humanitaire, mais également pour appuyer les efforts visant à régler définitivement le conflit syrien. Le régime et ceux qui le soutiennent continuent cependant de s'en prendre aux civils, et de violer le cessez-le-feu. Nous tenons à rappeler qu'une escalade à Edleb aurait de graves conséquences pour toutes les parties concernées, en particulier le régime. La communauté internationale a la responsabilité collective de prévenir une nouvelle crise humanitaire et une nouvelle vague de migrations, qui pourraient être provoquées par une telle escalade.

Certains acteurs régionaux ont fait l'erreur de fonder leurs espoirs d'éliminer Daech et d'autres organisations terroristes sur le Parti des travailleurs du Kurdistan/Unités de protection du peuple (PKK/YPG). Nous n'avons cessé de mettre en garde la communauté internationale contre cette organisation terroriste. Nous avons exprimé à maintes reprises notre préoccupation concernant le fait que des membres de Daech sont libérés

en échange de pots-de-vin, ce qui ne fera que contribuer à la résurgence de Daech. Nous souhaitons également parler brièvement des actes d'agression commis par le PKK/YPG. L'année dernière, il a attaqué l'hôpital Chifa à Afrin, recruté des enfants soldats, empêché des civils, notamment des Kurdes et des yézidis, de rentrer chez eux, réprimé violemment des manifestations civiles pacifiques et arrêté des enseignants d'arabe. Ces actes et ces atrocités ont été consignés dans les rapports d'organisations internationales et non gouvernementales. Dernièrement, le 20 avril, le PKK/YPG a pris pour cible une famille à Jarablos puis attaqué les équipes de la Défense civile syrienne venues porter secours à cette famille, faisant un mort et cinq blessés. Alors que ces événements se succédaient, les prétendues Forces démocratiques syriennes ont exprimé publiquement leur appui au PKK, révélant une fois de plus qu'elles font partie de la même entité terroriste. Nous assurons au Conseil que toutes les organisations terroristes, qu'il s'agisse du PKK/YPG ou de Daech, paieront pour les atrocités commises. Nous ne tolérerons pas la présence d'organisations terroristes, quelles qu'elles soient, et elles ne pourront pas se mettre en sécurité le long de nos frontières.

Les besoins humanitaires en Syrie n'ont jamais été aussi élevés depuis le début du conflit, 14,6 millions de personnes ayant besoin d'aide humanitaire dans tout le pays. Les Syriens qui vivent dans le nord-ouest font partie des plus vulnérables, et leurs besoins humanitaires et en matière de protection augmentent. La nécessité de renouveler le mécanisme transfrontière des Nations Unies en juillet est donc avant tout un impératif humanitaire. Le Secrétaire général adjoint, M. Griffiths, a également parlé de l'accès à travers les lignes de front à Edleb. La poursuite du dialogue entre l'ONU et les acteurs locaux concernés facilitera le traitement de la demande d'acheminement de convois supplémentaires à travers les lignes de front. Le maintien de paramètres qui ont prouvé leur efficacité facilitera la planification et l'exécution de ces activités. De même, la coordination entre l'ONU et le Gouvernement syrien provisoire est essentielle au traitement des demandes de franchissement des lignes de front dans cette région, où les médicaments et les vaccins infantiles sont une priorité.

Nous continuerons pour notre part de faciliter les efforts pour acheminer des convois à travers les lignes de front et d'y collaborer de manière constructive. Nous tenons néanmoins à souligner qu'il faut éviter d'élaborer des plans basés sur les calendriers fixés unilatéralement par le régime sans l'accord préalable de l'opposition

syrienne ou des acteurs locaux. En outre, nous tenons à souligner que l'aide acheminée à travers les lignes de front ne saurait remplacer ou atteindre l'ampleur et la portée de l'opération transfrontière. Il n'existe tout simplement pas d'autre option que le mécanisme transfrontière.

Le peuple syrien mérite notre mobilisation collective. La Turquie continuera de faire tout son possible pour rétablir la paix et rendre justice aux courageux Syriens, qui souffrent trop et depuis trop longtemps. C'est pourtant une responsabilité morale et juridique qui nous incombe à tous, en particulier les membres du Conseil de sécurité. Le monde a confié aux membres permanents du Conseil la tâche de maintenir la paix dans le monde, de défendre la Charte des Nations Unies et de protéger les peuples que nous nous sommes engagés à servir. Nous avons élu les membres non permanents dans le même but. Le Conseil de sécurité a jusqu'à présent manqué à ses obligations envers le peuple syrien. Nous implorons tous les membres du Conseil d'agir maintenant et de sauver le peuple syrien et son avenir.

En ce qui concerne la déclaration délirante faite par le représentant criminel du régime syrien, je répète que je ne le considère pas comme mon homologue légitime et je ne lui répondrai donc pas.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Takht Ravanchi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leurs exposés.

Depuis que le conflit a commencé il y a plus d'une décennie, jamais les besoins humanitaires de la Syrie n'ont été aussi élevés. Le récent rapport du Secrétaire général (S/2022/330) indique que 14,6 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire, soit 1,2 million de plus qu'en 2021. Toujours selon le rapport, la détérioration grave et accélérée de l'économie et les effets des changements climatiques sont devenus les principaux facteurs alimentant les besoins humanitaires. La crise économique actuelle touche les civils dans tout le pays, en particulier les enfants, les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées. Compte tenu de la situation humanitaire catastrophique, il est plus important que jamais de lever les mesures coercitives unilatérales visant le peuple syrien. Ces mesures illégales ont des conséquences désastreuses dans tous les aspects de la vie des personnes et sont

contraires à la résolution 2585 (2021), qui porte sur les projets de relèvement rapide.

Dans son rapport, le Secrétaire général appelle à la levée des sanctions qui entravent la fourniture d'articles essentiels, d'un appui médical lié à la maladie à coronavirus (COVID-19) et de denrées alimentaires. Dans ce contexte, il est essentiel que le dialogue technique en cours entre les États Membres et les acteurs humanitaires concernés sur les sanctions et les activités humanitaires en Syrie permette de trouver des solutions aux problèmes rencontrés par un certain nombre d'acteurs humanitaires qui essaient de mettre en place des services financiers adaptés et fiables dans le pays. Comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport, les opérations d'aide humanitaire doivent se concentrer sur l'appui aux projets de relèvement rapide et de reconstruction, en veillant à la continuité du fonctionnement des installations d'eau, d'électricité, d'éducation et de soins médicaux, et en garantissant la fourniture de services de base, comme l'exige la résolution 2585 (2021).

Le Conseil de sécurité doit donc travailler avec diligence pour veiller à ce que la résolution 2585 (2021) soit appliquée de manière équilibrée et efficace, en particulier en ce qui concerne les projets de relèvement rapide et la levée des sanctions unilatérales. Dans le même temps, il ne faut pas permettre que les conditions politique bloquent les projets de relèvement rapide ou l'aide humanitaire. Nous saluons les efforts que déploie le Gouvernement syrien, les organismes des Nations Unies et les partenaires humanitaires pour élargir la portée et augmenter la fréquence des opérations d'aide humanitaire de manière continue. Dans ce contexte, nous félicitons les organismes des Nations Unies de leur troisième livraison d'aide à travers les lignes de front à Sarmada depuis l'adoption de la résolution 2585 (2021).

Nous appelons de nouveau les forces étrangères à cesser de piller les ressources naturelles de la Syrie, en particulier ses produits pétroliers et agricoles. Non seulement ces actes criminels violent la souveraineté territoriale de la Syrie, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et la Charte des Nations Unies, mais elles ont également une incidence néfaste sur les efforts et les mesures visant à relancer l'économie syrienne. Nous appuyons les initiatives visant à faciliter le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées

et sommes disposés à fournir une aide pour garantir la réussite de ces initiatives.

Après plus d'une décennie de conflit en Syrie, il est devenu évident qu'il n'y a qu'une seule solution possible, à savoir un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens et facilité par l'ONU. Nous appuyons la poursuite des pourparlers intersyriens à Genève. Nous nous félicitons de la convocation de la septième session de la Commission constitutionnelle. Nous saluons également les efforts que déploie M. Pedersen pour rationaliser ce processus. Nous réaffirmons que la Commission doit adhérer strictement à son mandat et à son règlement intérieur, sans ingérence ni pression extérieure, et sans fixer de délais artificiels. Ces efforts doivent être pleinement dirigés et contrôlés par les Syriens et l'ONU doit se contenter d'un rôle de facilitatrice. Nous attendons avec intérêt la prochaine session de la Commission, qui se tiendra durant la deuxième moitié de mai. Nous espérons qu'en travaillant de manière efficace et indépendante et sans intervention extérieure, la Commission constitutionnelle obtiendra des résultats positifs.

Il ne sera possible de régler la crise syrienne qu'en mettant fin à l'occupation et en éliminant les menaces terroristes. Nous affirmons une fois de plus notre attachement à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'unité et à l'indépendance politique de la Syrie ainsi qu'à ses efforts de lutte contre le terrorisme. Nous condamnons fermement les violations récurrentes par le régime israélien de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie, et nous appelons le Conseil de sécurité à l'amener à répondre de ces actes d'agression et de malveillance, ainsi que de ses menaces flagrantes d'emploi de la force contre d'autres pays de la région, qui mettent en danger la paix et la sécurité régionales. La guerre contre le terrorisme ne doit pas servir de prétexte pour porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Syrie. La présence illégale de forces étrangères dans certaines parties de la Syrie, qui a créé des conditions idéales pour les activités terroristes, doit prendre fin immédiatement. Nous maintenons nos contacts avec le Gouvernement syrien, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie et nos partenaires au sein du processus d'Astana afin de mettre un terme à cette crise et de soulager les souffrances du peuple syrien dans les plus brefs délais.

La séance est levée à 17 h 15.